

# Projet éolien des Hauts de l'Armançon



**Bilan de concertation**



## Table des matières

1. PREAMBULE.....	3
1.1 Préambule .....	3
1.2 Chiffres clés de la concertation entre 2016 et 2024.....	3
1.3 Synthèse .....	4
2. PRESENTATION DU PROJET DES HAUTS DE L'ARMANÇON.....	7
2.1 La volonté des élus de porter la transition écologique sur leur territoire .....	7
2.2 Le Programme Environnemental, outil original de construction d'un futur désirable par les acteurs locaux.	7
2.3 Les acteurs du projet .....	10
2.3.1 wpd porteur du projet : acteur historique du territoire.....	10
2.3.2 Energie Armançon .....	11
2.3.3 Les communes initiatrices.....	11
2.3.4 Les bureaux d'études experts.....	11
2.4 La situation géographique du parc éolien .....	12
2.5 Un parc éolien qui répond aux objectifs de transition énergétique et besoins de production d'électricité .	14
2.6 Le contexte local du projet .....	16
2.6.1 La situation locale de l'éolien.....	16
2.6.2 Un territoire façonné par son histoire industrielle et économique .....	18
2.7 Calendrier du projet .....	19
3. LES MODALITES DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION.....	22
3.1 Le processus de concertation volontaire.....	23
3.2 La gouvernance de la concertation .....	24
3.3 La stratégie de la concertation .....	27
3.4 La concertation avec le grand public.....	28
3.5 La concertation avec les élus locaux.....	40
3.6 La concertation avec les acteurs locaux .....	40
3.7 La concertation avec les acteurs institutionnels.....	42
3.8 Les mesures d'information mises en place : une information continue au fil de la démarche .....	42
4. SYNTHESE DES ARGUMENTS EXPRIMES .....	48
5. ENSEIGNEMENTS CLES DE LA CONCERTATION ET EVOLUTION DU PROJET .....	49
5.1 La restitution des enseignements de la concertation à travers le Programme Environnemental.....	49
5.2 L'avis sur le projet des communes d'implantation préalablement à l'enquête publique.....	49
6. ANNEXES .....	51
Calendrier de la concertation .....	51

## 1. PREAMBULE

### 1.1 Préambule

Le présent document est le bilan de la concertation volontaire. Il sera remis au commissaire enquêteur désigné dans le cadre de la procédure d'enquête publique du projet, en amont de cette phase. Il permet de présenter les divers éléments portés à la concertation ainsi que les modalités de communication et d'échanges en direction des habitants et des acteurs publics locaux.

### 1.2 Chiffres clés de la concertation entre 2016 et 2024



Parmi les actions ouvertes au public, celles-ci se sont déroulées avec des spécificités et des amplitudes temporelles différentes dont :

- 2 expositions publiques en 2017 et 2019 dans les communes initiatrices, pour présenter le projet éolien et répondre aux questions des habitants ;
- 7 permanences publiques pour échanger avec les habitants du périmètre du projet éolien ;
- 2 conférences thématiques sur l'environnement en présence d'un bureau d'étude expert sur les sujets ;
- 2 campagnes de porte-à-porte entre 2019 et 2024 pour recueillir l'avis des riverains ;
- 2 ateliers collectifs en 2019 pour restituer les contributions et planifier le Programme Environnemental avec des riverains, des élus et experts ;
- 6 visites de parcs éoliens entre 2017 et 2019 pour les riverains, scolaires, et élus, permettant de comprendre la construction d'un parc éolien.

Par ailleurs, 12 rencontres avec les services déconcentrés de l'Etat et régionaux se sont tenues lors du développement du projet (DDT, DREAL, Préfecture, Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté) en

amont du dépôt de la demande d'autorisation, afin de présenter un projet concerté avec les services référents et prenant en considération leurs points d'attention.

Enfin, 40 supports d'information (bulletin municipal, lettre d'information, plaquette...) ont été distribués à un périmètre englobant jusqu'à 3000 habitants sur une période de 8 ans, afin d'informer les habitants de l'avancée du projet.

## 1.3 Synthèse

### La volonté des élus

À la fin de l'année 2014, les communes d'Aisy-sur-Armançon, Cry, Nuits, et Perrigny-sur-Armançon ont entamé une réflexion collective autour de la création d'un parc éolien. Cette idée a mûri tout au long de l'année 2015, alors que les communes se sont rapprochées pour envisager un projet commun axé sur les énergies renouvelables.

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon est né de la volonté des élus du territoire de **construire un projet de développement économique et énergétique respectueux de l'environnement**. L'objectif est de **préparer le territoire à la transition énergétique** au travers d'un projet d'intérêt public local, **où la concertation est un critère essentiel** pour les élus dans le cadre du développement du projet éolien, de façon mettre en place une construction accompagnée et transparente entre les différents acteurs.

Au cours du premier semestre 2016, les communes ont étudié les différentes propositions de développement éolien présentées par plusieurs sociétés. Elles ont élaboré une charte de projet et une liste de critères de sélection, tous orientés par l'intérêt général des habitants. À la fin du premier semestre 2016, la société wpd a été choisie à l'unanimité.

### Le Programme Environnemental

Le projet éolien s'est démarqué notamment par la volonté de **créer un Programme Environnemental (PE)**, le territoire faisant déjà en 2014 le constat du changement climatique dont les conséquences étaient perceptibles. Les maires ont souhaité s'appuyer sur le projet éolien pour mettre en place un programme localisé de lutte contre le changement climatique. Ce programme pluriannuel d'aménagement environnemental ayant vocation à être mis en œuvre pendant la durée d'exploitation du parc éolien regroupe au total plus de 50 mesures en faveur de la biodiversité, du paysage et du cadre de vie, incluant mais allant bien au-delà des mesures d'évitement, de réduction, de compensation réglementaire.

### Gouvernance et modalités de la concertation

Le projet éolien étant d'envergure (100MW devant couvrir 1/3 de la consommation électrique résidentielle de l'Yonne), wpd a pris l'engagement lors de sa sélection d'une concertation poussée. La concertation est un des critères centraux dès le lancement, puisqu'il était l'un des critères de choix stipulé par les communes lors de leur appel à projet. Le Programme Environnemental a notamment fait l'objet d'une concertation spécifique.

**Le projet éolien a mis en place une gouvernance transparente à travers deux Comités de Pilotage, l'un dédié au projet éolien et le second au Programme Environnemental, et les Groupes de Travail ouverts aux communes limitrophes.**

Cette gouvernance a statué sur la démarche de concertation à destination du public : une captation efficace et large des contributions des habitants dont une présence récurrente sur le terrain à travers des expositions publiques, des porte-à-porte, des permanences publiques, des visites de sites, des ateliers... La concertation a porté sur le projet : implantation, accès, caractéristiques des éoliennes... et sur le Programme Environnemental.

Au-delà de ce socle d'actions, les instances de gouvernance ont porté une exigence d'écoute et de diffusion de l'information avec un périmètre de concertation renforcé géographiquement (12 communes, plus de 3000 personnes). Des outils d'information, en papier ou numérique, et des moyens d'échanges inédits (interviews radiophoniques) ont permis de garantir un droit effectif à l'information en touchant un large public. Les formats numériques ont répondu aux demandes du territoire afin de rendre le projet concret, notamment dans son implantation et ses dimensions : vidéo montages embarqués, vidéos virtuelles, maquettes 3D....

**La démarche de concertation a permis de faire évoluer le projet, en particulier sur la co-construction et la validation du Programme Environnemental. Elle a également su être reconnue pour son innovation et son succès par les acteurs locaux et les habitants pour plusieurs raisons :**

- une continuité de la concertation jusqu'à l'enquête publique entre 2016 et 2024 ;
- la mise en place d'un ambitieux Programme Environnemental associé au projet, fruit de la concertation et de la participation des acteurs locaux ;
- une grande diversité de personnes physiques et morales concertées avec des acteurs locaux tant politiques, économiques, associatifs que des usagers, habitants et riverains ;
- des synergies entre le projet éolien et des projets locaux envisagés par des acteurs très divers (Syndicat Mixte du bassin Versant de l'Armançon, ONF, agriculteurs) ont été trouvées grâce à la concertation ;
- l'implication des communes aux côtés de la société wpd dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de concertation et de participation ;
- la recherche du contrôle-qualité de la démarche de concertation menée durant tout le développement, avec recours à un prestataire dans ce but (mission Bleu Parole).

**Au final, cette concertation a été autant bénéfique pour le projet que pour le territoire avec des apports nombreux :**

- construire ensemble un projet « sur mesure » pour le territoire, en adéquation avec les enjeux locaux : paysage, cadre de vie, biodiversité, usages de la forêt ;
- renforcer la prise de conscience environnementale des riverains et des élus : tous acteurs de la transition écologique ;
- permettre aux divers acteurs de s'appropriier le projet et d'agir sur leur territoire.

En 2022, l'instruction du projet s'est poursuivie, avec la soumission de compléments scientifiques à la DREAL. Par ailleurs, un engagement pour privilégier l'emploi local a été pris, concrétisé par la signature

d'une charte avec la Fédération Régionale des Travaux Publics de Bourgogne Franche-Comté. En 2024, le projet continue d'être examiné par les services de l'État, avec une enquête publique prévue pour le second semestre, suivie de la phase de décision par la Préfecture.

### Reconnaissance de la qualité de la concertation

Ce processus rigoureux de concertation a valu au projet éolien la reconnaissance des Trophées de la Participation et de la Concertation en 2020. Ces Trophées sont organisés par le Think Tank Décider Ensemble, créé à l'initiative du ministre de l'Ecologie et spécialisé dans la concertation. Son jury était présidé par Mme Chantal Jouannot, alors Présidente de la Commission Nationale du Débat Public. Ce prix témoigne de la qualité de l'information et de l'implication des communautés locales dans le développement du parc éolien. Ce prix témoigne d'une belle reconnaissance de la qualité de la concertation en étant le **premier parc éolien** à bénéficier des trophées.



## 2. PRESENTATION DU PROJET DES HAUTS DE L'ARMANÇON

### 2.1 La volonté des élus de porter la transition écologique sur leur territoire

Soucieux du développement économique de leur territoire et sensibles à la préservation de leur environnement, c'est en 2014 que l'idée du projet de parc éolien mûrit dans l'esprit des élus des communes d'Aisy-sur-Armançon, Cry, Nuits et Perrigny sur Armançon, qui décident de se réunir afin de dessiner un projet commun.

Désireuses de s'impliquer réellement dans le développement durable de leur territoire et de le faire participer activement à la transition énergétique, ces communes décident de mettre en place un appel à projet portant sur la réalisation d'un parc éolien sur leur territoire. Leurs objectifs sont, entre autres, de préparer leur territoire à la transition énergétique en réalisant un projet dans l'intérêt public local, pour tous.

Lors de la mise en place de l'appel à projet, les communes établissent une charte de projet basée sur l'équité, la transparence, la concertation et la confiance. Elle s'accompagne d'une liste de critères de choix écologiques, paysagers, sociaux et économiques, les guidant dans la sélection du porteur de projet, avec l'intérêt général comme seul fil conducteur.

C'est donc au début de l'année 2016 que les communes de Nuits, Cry, Aisy-sur-Armançon et Perrigny-sur-Armançon, lancent cet appel à projet auprès de plusieurs développeurs éoliens dont la société wpd.

Après plusieurs auditions, les communes initiatrices choisissent d'un commun accord la société wpd pour les accompagner dans leur projet de parc éolien.

### 2.2 Le Programme Environnemental, outil original de construction d'un futur désirable par les acteurs locaux

La concertation est un des critères centraux dès le début du projet, puisque c'était un des critères de choix stipulé par les communes lors de leur appel à projet. De plus, l'information du public, composante intégrante d'une concertation, est prioritaire notamment sur ses éléments techniques et objectifs. Chaque citoyen a le droit de pouvoir s'informer sur le développement de projets sur son territoire, soulevant bien souvent des questions d'aménagement, d'urbanisme ou encore de cadre de vie.

À ce titre, le Programme Environnemental a joué un rôle majeur dans la constitution de la concertation. Il a regroupé de nombreuses thématiques exposées en direction des publics et a concentré les discussions et les contributions.

#### Préparer le territoire au changement climatique

L'objectif des communes initiatrices de ce projet est de préparer leur territoire aux changements que les générations futures connaîtront : changement climatique, changement énergétique et changement

**économique induit.** Avec comme leitmotiv "*Demain se prépare aujourd'hui*", les élus mettent tout en œuvre pour le développement de leur territoire avec un projet éolien dans l'intérêt local, mais voient plus grand en mûrissant un projet d'ampleur qui veillerait à préserver de façon durable leur environnement naturel voire culturel.

Cette réflexion a donné naissance au Programme Environnemental. L'objectif est de préserver, d'améliorer et d'enrichir la biodiversité, le paysage et le patrimoine culturel local. Les mesures mises en place contribueront à la lutte contre les effets du réchauffement climatique localement. À long terme, elles permettront d'améliorer l'environnement des habitants du territoire et le cadre de vie des riverains et de participer durablement à la protection et à l'enrichissement de la biodiversité.

### La localisation du projet éolien

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon, bien que localisé sur un plateau boisé, est connecté avec les deux entités géographiques que sont la vallée de l'Armançon et de ses deux affluents, le Rué (entre Villiers-les-Hauts et Nuits, au nord du site) et le Bornant (au sud du projet, entre la commune d'Aisy-sur-Armançon et la commune de Quincy le Vicomte) et la plaine agricole allant, dans sa partie orientale des coteaux du plateau jusqu'à la vallée de l'Armançon, et dans sa partie occidentale s'étirant au-delà de la commune d'Etivey. Wpd ainsi que les communes initiatrices ont souhaité que les mesures environnementales découlant de la présence du projet éolien soient réfléchies en tenant compte de cette interconnexion entre ces trois entités géographiques.

Ces mesures environnementales entreront alors dans le Programme Environnemental, le nourrissant d'actions à vocation écologique, paysagère et sociale, à moyen et long terme sur l'environnement local.

#### Les axes du Programme Environnemental

##### **Axe 1 : Enrichissement et développement de la biodiversité forestière**

Il s'agit de mesures ciblées sur la préservation et le renforcement de la biodiversité forestière mises en œuvre au sein de plusieurs secteurs interconnectés permettant la conservation et le développement des espèces forestières.

##### **Axe 2 : Aménagement paysager de la vallée de l'Armançon avec valorisation du patrimoine culturel local**

Ces actions consistent à réaliser des aménagements végétaux et de promenade dans la vallée de l'Armançon afin de structurer le fond de vallée d'un point de vue paysager. Elles permettront de travailler sur les visibilités du projet éolien des Hauts de l'Armançon depuis les habitations riveraines et de valoriser le patrimoine paysager et culturel. En effet, la vallée de l'Armançon offre un cadre paysager pour les habitants des communes d'implantation ainsi que les communes limitrophes localisées en coteau au niveau de la vallée. De plus, la présence de monuments historiques ou encore du canal de Bourgogne confère également au territoire une valeur touristique. Les aménagements végétaux permettront d'atténuer les rapports d'échelle et proposeront de nouvelles perceptions sur l'environnement local. Ils seront mis en œuvre sur les territoires de chacune des communes d'implantation du parc éolien ainsi que sur les communes limitrophes, au regard de l'analyse paysagère.

### Axe 3 : Restauration, entretien et diversification des zones humides des fonds de vallées

Ces actions consistent à restaurer et entretenir des parcelles humides situées dans le lit majeur de l'Armançon et du Bornant. Les zones humides présentes dans le lit majeur des deux cours d'eau représentent une richesse écologique : ce sont des milieux favorables à de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. L'occupation du sol actuelle met à mal ces habitats, jusqu'à leur disparition. De plus, on assiste aujourd'hui à une disparition progressive ou à une banalisation de ces zones, que ce soit en raison de l'urbanisation ou des pratiques agricoles.

#### La co-construction du Programme Environnemental

Le projet éolien est l'outil permettant de lancer et de faire vivre ce programme, et la concertation représente sa méthodologie. Il est piloté par une instance mixte, composée des communes, de wpd et d'experts qualifiés. Cette instance restera inchangée à la mise en service, de ce fait les communes initiatrices continueront de participer à l'animation du programme. Plus encore, elles seront appelées à initier ou à prolonger elles-mêmes des actions en faveur de la biodiversité, notamment grâce aux retombées économiques générées par les éoliennes. Ainsi, le Programme Environnemental perdurera sur le territoire au-delà même du parc éolien.

Trois thèmes de mesures composent le programme environnemental institué dans le cadre du projet éolien des Hauts de l'Armançon :

1. **des mesures écologiques**, afin de valoriser voire réhausser le niveau de biodiversité locale en protégeant les espèces et leurs habitats naturels ;
2. **paysagères**, afin de mettre en valeur le patrimoine culturel local et dynamiser le paysage du territoire ;
3. **et sociales**, dites "mesures de proximité" (terme conjointement validé avec les élus des communes initiatrices) pour améliorer le cadre de vie des riverains.

## 2.3 Les acteurs du projet

### 2.3.1 wpd porteur du projet : acteur historique du territoire

Producteur d'électricité 100 % renouvelable, wpd France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres et solaires photovoltaïques (au sol ou sur grandes toitures). La filiale du groupe wpd AG, créé en 1996 en Allemagne, s'est implantée en France en 2002. wpd France dispose de deux sièges à Boulogne-Billancourt et Paris, neuf agences en région (Bordeaux, Cholet, Dijon, Lille, Limoges, Nantes, Lyon, Nancy et



Tours), ainsi que des représentations locales (à Bayonne, Grenoble, Rouen et Montauban) pour être toujours au plus près des projets. wpd France emploie actuellement plus de 150 personnes. En France, wpd a mis en service 571 MW de capacités éoliennes terrestres et bénéficie d'un portefeuille de projets éoliens et photovoltaïques en cours de développement équivalent à 2,2 GW.

wpd est un acteur engagé, garantissant des projets d'énergies renouvelables harmonieux, travaillant en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les communes, les services de l'Etat, la population, les associations locales, les bureaux d'études et les propriétaires de terrain. La concertation est au cœur de notre démarche. Ainsi chaque projet est mené en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de construire un projet sur mesure et répondant aux enjeux et spécificités du territoire.

wpd attache une grande importance à l'inclusion des habitants dans le développement des projets éoliens et considère que les choix énergétiques doivent être l'affaire de tous. L'objectif de cette concertation est de co-construire un projet qui répond aux spécificités du territoire et aux attentes des acteurs publics locaux : habitants, élus et associations.

En Bourgogne-Franche Comté, et en particulier dans l'Yonne, la société wpd est un acteur historique de l'éolien présent sur du territoire depuis 2003. Avec le soutien des élus locaux, trois parcs éoliens ont été construits : deux dans l'Yonne sur les communes de Joux-la-Ville, Grimault et Massangis et un en Côte d'Or sur la commune de Quincy-le-Vicomte. Une extension de trois éoliennes du parc éolien de Joux-la-Ville est en préparation à la construction sur la commune et celle voisine de Nitry.

Première réalisation de wpd dans le département de l'Yonne, les parcs éoliens du Galuchot et du Champ de la Vache comptent 25 éoliennes réparties en deux zones. Les deux projets ont été lancés en 2003 et figuraient dans le périmètre de l'ancienne zone de développement éolien (ZDE).

Soutenus localement, ces projets ont été portés par le territoire, avec une forte volonté des élus de revitaliser ce territoire rural, point de liaison entre le Tonnerrois et l'Avallonnais, en créant un pôle de développement économique à mi-chemin entre Paris et Lyon. Ces projets éoliens ont ainsi permis à ce

territoire de favoriser le développement local, notamment par la création d'une base de maintenance à Joux-la-Ville.

Forte de cet ancrage historique, la société wpd a signé en 2022 une charte d'engagement avec la fédération des travaux publics de Bourgogne Franche Comté afin de s'engager à travailler en priorité avec les entreprises locales et régionales pour l'ensemble de ses parcs éoliens.

### 2.3.2 *Energie Armançon*

Dans le cadre de l'exploitation du parc éolien des Hauts de l'Armançon, une société d'exploitation spécifique au projet, filiale du groupe wpd onshore France, a été créée. Il s'agit de la société Énergie Armançon, entièrement dédiée au projet

**Énergie Armançon est le demandeur de la présente demande d'autorisation.**

### 2.3.3 *Les communes initiatrices*

Les communes de Cry, Nuits et Aisy-sur-Armançon<sup>1</sup> représentent les communes d'implantation des éoliennes et la base du projet. Ces communes ont instauré une dynamique de préparation à la transition écologique et énergétique par l'implantation du parc éolien. Ce projet d'ampleur sera l'opportunité de créer une dynamique autour des énergies renouvelables et fédérer les acteurs autour d'un projet de territoire.

### 2.3.4 *Les bureaux d'études experts*

#### - **Ecosphère**

Avec, 35 ans d'expérience sur les études pour une prise en compte des milieux naturels terrestres, aquatiques et marins, le bureau d'étude Ecosphère a été le garant technique des études menées. L'agence d'Orléans s'est organisée pour suivre le projet des Hauts de l'Armançon avec ses compétences variées et complémentaires : botanique, phytoécologie, zoologie (oiseaux, chiroptères, amphibiens, reptiles, insectes...), génie écologique, SIG et cartographie...

#### - **L'Agence Couasnon**

Spécialisée dans les études paysagères et d'urbanisme depuis 1978, l'Agence Couasnon (devenue Sillage en 2023) œuvre aussi en faveur du développement des Enr. C'est dans ce cadre qu'elle a élaboré le volet paysager du projet éolien des hauts de l'Armançon, apportant son expertise et ses compétences dans le domaine de l'analyse paysagère.

#### - **Bleu parole**

Bleu Paroles met en place des processus collectifs de dialogue, de facilitation et de participation au moyen d'une approche médiatrice issue des méthodes éthiques de la médiation. Bleu parole est

---

<sup>1</sup> La commune de Perrigny-sur-Armançon, une des quatre communes initiatrices de la démarche, a pris la décision de se retirer du projet éolien en novembre 2018, après plus de deux ans de participation effective au projet, ayant d'autres projets de développement économiques sur son territoire communal.

intervenu en tant que tiers indépendant et neutre auprès des populations concernées par le projet, sur la base de trois principes fondamentaux :

- Neutralité : par l'absence de lien d'intérêt avec l'une ou l'autre des parties ;
- Impartialité (ou polypartialité) : par l'absence de jugement de valeur sur l'expression des personnes ;
- Confidentialité : par la non-communication des contributions sans l'accord clair et préalable des participants.

## 2.4 La situation géographique du parc éolien

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon se situe en région Bourgogne-Franche-Comté, dans l'est du département de l'Yonne (89), sur les territoires des communes de Nuits, Cry et Aisy-sur-Armançon, dans la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne. A noter que la commune de Rougemont, qui se trouve en Côte d'Or (21), possède des parcelles communales sur le territoire de la commune d'Aisy-sur-Armançon, et localisées au sein de la zone d'implantation potentielle du projet.

### Pourquoi un projet situé en boisement ?

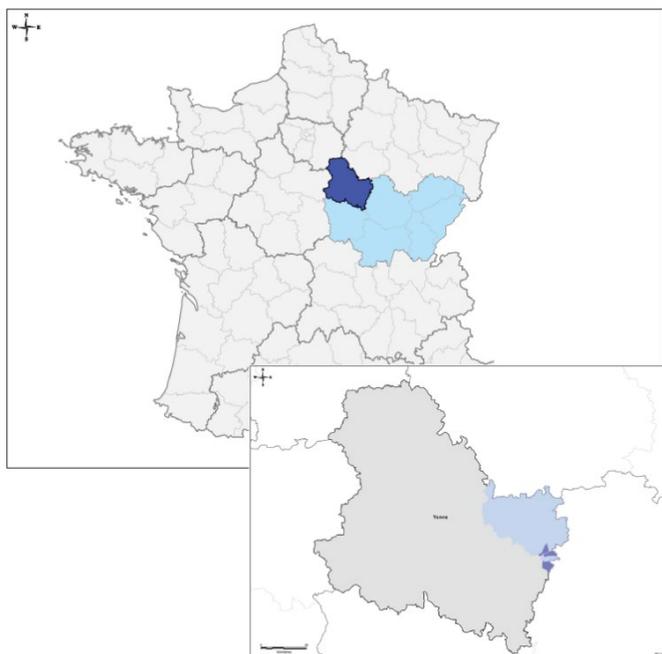
**Le projet éolien se situe majoritairement au sein de boisements communaux.**

Le site choisi par les élus répond aussi à cette volonté en mettant en avant l'utilisation de parcelles communales. Il s'avère que les communes sont propriétaires de parcelles dans le boisement situé sur le plateau en rive occidentale de l'Armançon. En se situant sur les boisement communaux, 80 % du projet peut ainsi se situer sur des terrains communaux, et les retombées locatives pourront ainsi entrer dans le budget des communes plutôt qu'à des acteurs individuels privés. C'est pourquoi **la localisation du projet éolien en boisements communaux a fait partie du cahier des charges initial des mairies** lors de la sélection du développeur.

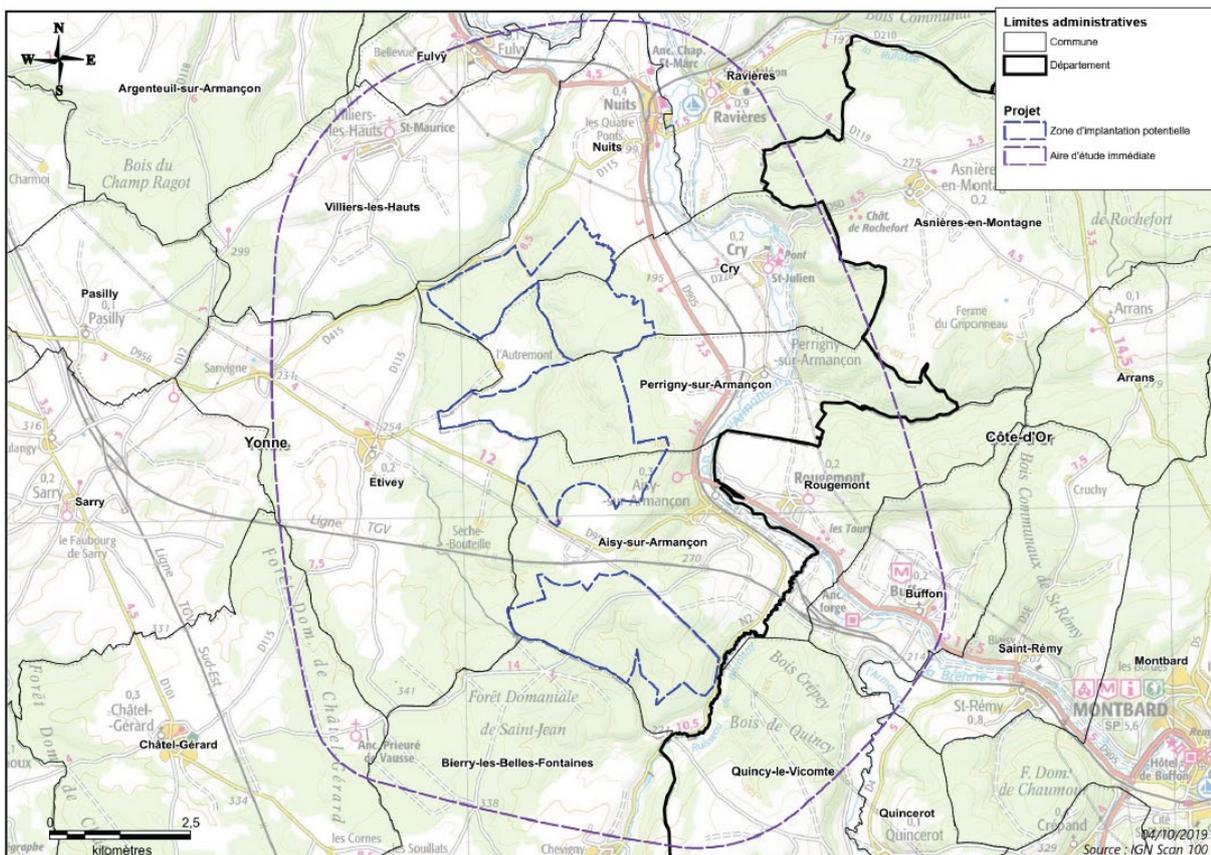
**Ce boisement fait déjà l'objet d'une activité économique** (bois de chauffage lors des affouages). Ce boisement se compose majoritairement de chênaies-hêtraies, et s'est développé sur un massif calcaire (sans rétention de l'eau) où le sol forestier est mince, expliquant ainsi le faciès du boisement, peu enclin à une production sylvicole importante. L'activité économique issue de ces boisements communaux permet aux communes d'en retirer un revenu à la hauteur de la faible valeur sylvicole de ces parcelles boisées faisant déjà l'objet d'une activité (bois de chauffe). Les effets du changements climatiques se constatent déjà sur les boisements, c'est pourquoi **le programme environnemental inclut des mesures spécifiques liées à l'adaptation et la préservation de la forêt.**

La zone d'étude de 1 500 ha, elle-même comprise dans un massif boisé polynucléaire d'environ 10 000 ha, est décomposée en 2 noyaux : le noyau nord qui représente un peu plus de 1 000 ha et le noyau sud qui occupe près de 500 ha.

Localisation géographique à l'échelle nationale et à l'échelle départementale  
du projet des Hauts de l'Armançon



Localisation à l'échelle communale du projet des Hauts de l'Armançon



## 2.5 Un parc éolien qui répond aux objectifs de transition énergétique et besoins de production d'électricité

Dès les années 1980, une prise de conscience de l'urgence climatique est observée dans le monde scientifique puis peu à peu dans la politique internationale, notamment avec la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988. En 1992 a lieu la première concertation internationale en matière d'environnement et de développement durable à Rio de Janeiro lors du Sommet de la Terre, réunissant alors 182 états et permettant de ratifier le programme Action 21. Aujourd'hui, ce plan d'action est toujours la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau mondial.

### Les engagements français sur la transition énergétique et écologique

Les engagements de la France en matière de production d'énergies renouvelables ont été confirmés, précisés et élargis en 2010 par la loi « Grenelle II » puis par la suite avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte le 17 août 2015 qui permet de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique avec les objectifs suivants :

- la réduction de 40% l'émission de gaz à effet de serre en 2030 par rapport en 1990 ;
- la réduction de 30% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- **la part des énergies renouvelables portée à 40% de la production d'électricité en 2030 ;**
- la diversification de la production d'électricité et la baisse de la part de l'énergie nucléaire à 50% à l'horizon 2025.

### Le rôle de l'éolien dans la transition énergétique et écologique

Encadrée par les dispositions des articles L.141-1 à L.141-6 du code de l'énergie, modifiés par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) permet de préciser la trajectoire de la transition énergétique française, dont les objectifs sont définis aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du code de l'énergie. Elle fixe, énergie par énergie, les grandes orientations de la politique énergétique pour les 5 années à venir.

**L'énergie éolienne tient un rôle essentiel dans la politique de développement des énergies renouvelables en France avec un objectif d'installer 24 100 MW de puissance éolienne terrestre (soit l'équivalent de 20 tranches nucléaires).** Localement ces objectifs se traduisent par le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), un document de planification posant des orientations en matière :

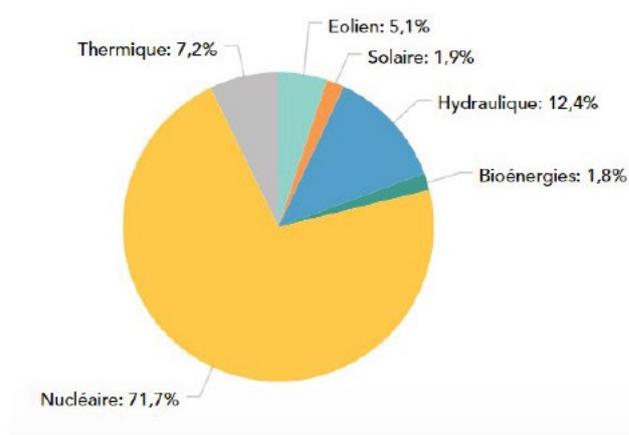
- d'atténuation au changement climatique, c'est-à-dire de diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire les actions visant à réduire la vulnérabilité d'un territoire face au changement climatique ;
- de prévention et de réduction de la pollution atmosphérique ;
- de développement des énergies renouvelables et de récupération.

## L'éolien dans la production électrique française

En France métropolitaine, la puissance installée du parc de production d'électricité approche les 133 GW (132,9 GW exactement). La production totale d'électricité en France s'établit à 548,6 TWh en 2018 soit une hausse de 3,7% par rapport à 2017. C'est la plus forte augmentation annuelle depuis 2010 et les filières éolienne et solaire comptent pour l'essentiel de l'augmentation.

Le parc renouvelable français atteint 59 781 MW au 31 décembre 2021 (contre 48 685 en 2017 et 51 171 MW en 2018) et couvre 24.9% de la consommation d'électricité en France en 2021 (contre 18,5% en 2017 et 22.5% en 2018). Ce taux de couverture de la consommation historiquement élevée est directement lié à l'excellent niveau de production des différentes filières EnR porté à la fois par des conditions météorologiques propices à l'exploitation des ressources renouvelables et par un parc qui continue de croître.

La puissance du parc éolien français s'établit quant à lui à 18.783 GW au 31 décembre 2021 contre 15.1 GW fin 2018 et 11,67 GW fin 2016. Les objectifs 2018 de la PPE fixés à 15 000 MW sont ainsi dépassés.



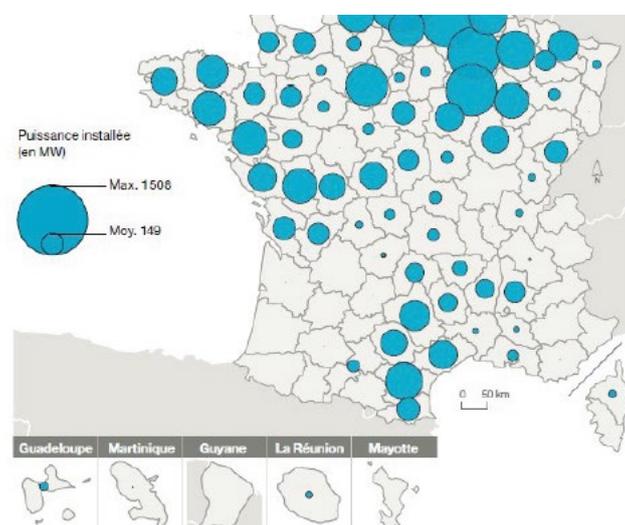
Structure de la production énergétique en France fin 2018

## Les objectifs et la production électrique à l'échelle locale de la Bourgogne

Le SRCAE Bourgogne adopté en mai 2012 affiche une ambition forte de développement de l'énergie éolienne : « Ce ne sont en effet pas moins de 1500 MW soit 500 à 600 éoliennes qui devraient être implantées à l'horizon 2020 pour respecter notre engagement en faveur des 3x20 et équilibrer le futur mix énergétique de la Bourgogne. (...) L'analyse globale du développement possible des différentes EnR conduite à l'échelle de la région Bourgogne montre sans ambiguïté que l'éolien devra jouer un rôle important en termes de puissance dans l'atteinte de l'objectif de 23 % d'EnR dans la consommation finale à l'horizon 2020, correspondant à l'engagement figurant dans la loi 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. (...) La part dévolue à l'éolien représente près de 50 % de l'effort à mener en termes de puissance. L'enjeu est ainsi l'installation d'au moins 1500 MW (soit environ 5 à 600 éoliennes) d'ici 2020, sachant que la puissance de toutes les éoliennes construites en Bourgogne au 1er avril 2012 est de 137,6 MW. L'effort à faire est donc important. » (SRCAE Bourgogne, 2012).

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche Comté, créé par la loi NOTRe et intitulé "Ici 2050", stipule des projections de puissance installée pour l'éolien de 2800 MW en 2030, soit près de 3 fois plus que ce qui est installé en date du 31 mars 2022,

Puissance éolienne totale raccordée par département au 31 décembre 2018



et de 4480 MW dans la projection du scénario de 2050, soit 4.5 fois plus de puissance installée qu'au 31 mars 2022.

En région Bourgogne-Franche-Comté, la puissance éolienne raccordée au 22 mars 2022 s'élève à 987,7MW (contre un objectif de 2 100MW en 2020), avec 58 parcs éoliens au total.

Dans l'Yonne, sont installés 19 parcs éoliens pour une puissance totale de 307MW en mars 2022. Le département de la Côte d'Or compte 21 parcs éoliens pour une puissance totale de 354MW (mars 2022).

Plus de 7 ans plus tard après la sortie du Schéma Régional Eolien de Bourgogne, ces conclusions sont plus que jamais d'actualité, puisque la puissance installée en région Bourgogne au 30 juin 2019 s'élevait à seulement 793 MW, à 872 MW au 30 décembre 2020 (données SDES) et de 988MW en mars 2022 (source DREAL BFC) en lieu et place des projections de puissance installée pour l'éolien de 2800MW en 2030 du SRADDET.

## 2.6 Le contexte local du projet

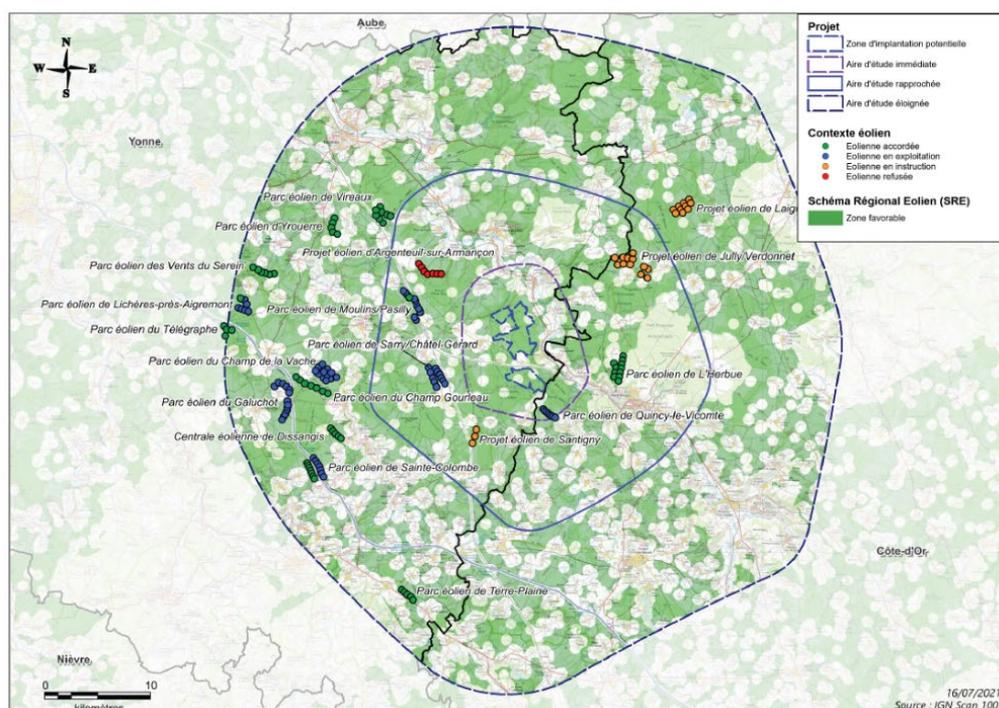
### 2.6.1 La situation locale de l'éolien

Un certain nombre de projets éoliens accordés, construits et exploités sont recensés dans l'aire d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.

La carte du contexte éolien ci-dessous permet de localiser l'ensemble des projets éoliens en exploitation, accordés et en instruction ayant tous obtenus un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale rendu public, dans les différentes aires d'étude et qui seront par conséquent pris en compte dans le traitement des impacts cumulés tout au long de l'étude.

Il est à noter que le parc éolien de Santigny est analysé dans ce dossier comme étant en instruction mais a été récemment refusé (mai 2021). Par ailleurs, le projet éolien d'Argenteuil-sur-Armançon a vu son statut évoluer depuis le dépôt de la demande d'autorisation environnementale du projet des Hauts de l'Armançon. Son refus datant de fin 2019, il a été mis à jour lors de la complétude du dossier mais le parc figure toutefois toujours dans l'analyse des impacts étant donné sa localisation dans l'aire d'étude rapprochée du projet des Hauts de l'Armançon.

Carte du contexte éolien à proximité de l'aire d'implantation



Projets éoliens existants ou connus à proximité de l'aire d'implantation à date de juin 2022

Projets existants ou connus	Communes	Nombre d'éoliennes	Statut du projet	Distance au projet des Hauts de l'Armançon (km)
<b>Parcs éoliens dans l'aire d'étude immédiate</b>				
Parc éolien de Quincy-le-Vicomte	Quincy-le-Vicomte	7	En exploitation	2,49 (A8)
<b>Parcs éoliens dans l'aire d'étude rapprochée</b>				
Parc éolien d'Argenteuil-sur-Armançon	Argenteuil-sur-Armançon	7	Refusé	6,61 (N1)
Parc éolien de Moulins-Pasilly	Pasilly, Censy et Moulins-en-Tonnerrois	10	En exploitation	7,16 (N1)
Parc éolien de Moulins-Pasilly	Pasilly, Censy et Moulins-en-Tonnerrois	1	Accordé	7,16 (N1)
Parc éolien de Santigny	Santigny	3	En instruction (au moment de la complétude du dossier)	7,27 (A8)
Parc éolien de l'Herbue	Saint-Rémy	11	Accordé	7,30 (A8)
Parc éolien de Sarry et Châtel-Gérard	Sarry et Châtel-Gérard	11	En exploitation	7,45 (N1)
Parc éolien de Jully-Verdonnet	Jully et Verdonnet	11	En instruction	9,89 (N6)
<b>Parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée</b>				
Parc éolien de Vireaux	Vireau et Sambourg	8	Accordé	13,83 (N1)
Parc éolien du Champ de la Vache	Grimault et Massangis	12	En exploitation	16,10 (N1)
Parc éolien d'Yrouerre	Yrouerre	5	Accordé	16,91 (N1)
Parc éolien de Laignes	Laignes	10	En instruction	17,10 (N6)
Parc éolien du Champ Gourleau	Grimault et Massangis	7	Accordé	17,39 (N1)
Parc éolien de Dissangis	Dissangis	5	En instruction	18,45 (A5)
Parc éolien du Galuchot	Joux-la-Ville	10	En exploitation	20,61 (N1)
Parc éolien du Galuchot	Joux-la-Ville	3	Accordé	20,61 (N1)
Parc éolien des Vents du Serein	Sainte-Vertu et Poilly-sur-Serein	6	Accordé	21,31 (N1)
Parc éolien de Sainte-Colombe	Sainte-Colombe	7	En exploitation	21,41 (A5)
Parc éolien de Thory	Thory	7	Accordé	22,30 (A5)
Parc éolien de Lichères-près-Aigremont	Lichères-près-Aigremont	6	En exploitation	23,31 (N1)
Parc éolien de Lichères-près-Aigremont	Lichères-près-Aigremont	1	Accordé	23,31 (N1)
Parc éolien de Terre-Plaine	Cussy-les-Forges et Sainte-Magnance	5	Accordé	23,39 (A8)
Parc éolien du Télégraphe	Sacy et Vermenton	4	Accordé	24,92 (N1)

## 2.6.2 Un territoire façonné par son histoire industrielle et économique

Face à l'essoufflement économique de leurs communes, ces dernières ont souhaité considérer de nouvelles ressources économiques pour leur territoire, en accord avec leur vision de développement économique et environnemental dans l'intérêt général. Le territoire de l'Armançon est un territoire qui a toujours été tourné vers des activités économiques et industrielles en exploitant les ressources naturelles présentes sur le territoire.



*Les anciennes carrières de Cry et le Canal de Bourgogne*

### Un territoire utilisant ses ressources naturelles

En effet, le territoire dispose de ressources naturelles d'intérêt comme le calcaire du sol, l'eau ou encore le bois des forêts. Dès le 15<sup>e</sup> siècle, l'exploitation des filons de calcaire permet le développement de nombreuses carrières afin de construire ou de reconstruire des monuments à rayonnement patrimoniaux importants de nos jours : les châteaux d'Ancy le Franc, de Tanlay, de Maulnes et la plupart des églises. Dès le 16<sup>e</sup> siècle, « la présence de fer à fleur de terre [...] entraîne le développement de la sidérurgie et de la création des forges », avec la création des forges d'Aisy-sur-Armançon (reprises par Buffon en 1760) et les forges de Buffon en 1768.

Parallèlement à cette activité sidérurgique qui donnera naissance aux forges d'Aisy puis à celles de Buffon, se développe l'activité sylvicole pour alimenter les fours des forges ; la présence des cours d'eau permettant l'implantation de scieries au fil de l'eau. Le paysage du territoire de la vallée de l'Armançon a été de facto marqué par :

- les activités d'extraction de roches présentes localement, avec pour effet de modifier le paysage avec la présence de larges fronts de tailles, et des cavaliers (déchets d'extraction) ;
- les activités de développement des fonderies, avec une exploitation intensive des boisements afin d'alimenter les fours des forges avec du charbon de bois.

### Les infrastructures du territoire

Le territoire n'est pas en reste au niveau des infrastructures de transport, avec la création du canal de Bourgogne au 18<sup>e</sup> siècle, qui permet le développement des échanges commerciaux, surtout pour le transport de la pierre jusqu'en 1960. Peu de temps après l'ouverture du canal, le développement du train fait alors concurrence au canal. Les infrastructures routières sont aussi renforcées durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, avec la création de l'autoroute A6 et surtout la création de la ligne TGV Paris Marseille, complétant le réseau ferré de la ligne Paris Lyon Marseille. Ces nouveaux moyens de locomotion vont entraîner « de vastes bouleversements du sol et du paysage », lui conférant le faciès actuel.



*Les forges de Buffon*

Le territoire de l'Armançon a toujours su évoluer en utilisant les ressources de son territoire, ressources qui sont naturelles ; ainsi l'utilisation de la pierre, des forêts, des minerais et de l'eau lui ont permis de se développer. L'utilisation des ressources naturelles tel que le vent, le soleil ou bien la biomasse avec des technologies actuelles font partie intrinsèque de cette évolution du territoire.

Le développement du projet éolien des Hauts de l'Armançon est donc l'évolution naturelle et actuelle du visage industriel de la vallée éponyme. Vecteur de développement économique en utilisant les ressources naturelles du territoire, pour le territoire et par le territoire, il est l'héritage du développement industriel et économique de la vallée de l'Armançon.

## 2.7 Calendrier du projet

La concertation du projet des Hauts de l'Armançon s'est déroulée en deux temps distincts :

- Une concertation volontaire, anticipatrice du projet avec l'objectif d'arriver à un consensus prenant en compte les intérêts des habitants et riverains, des élus et des acteurs locaux.

### 1<sup>ère</sup> phase de la concertation : mars 2016 à août 2017

La première phase de la concertation dispose de la temporalité la plus courte mais néanmoins la plus intense. Au cours du premier semestre 2016, les communes ont étudié les différentes propositions de développement éolien présentées par plusieurs sociétés. Elles ont élaboré une charte de projet et une liste de critères de sélection, tous orientés par l'intérêt général des habitants. À la fin du premier semestre 2016, la société wpd a été choisie à l'unanimité pour mener les études de faisabilité du projet, couvrant des aspects écologiques, paysagers, acoustiques, techniques et liés au vent. La concertation s'est lancée après la mise en place de ces instances, à partir de septembre 2016 par le 1<sup>er</sup> COPIL organisé et en direction des publics habitants et riverains à partir de juin 2017. Cette première phase a permis de mieux définir le projet et son implantation en utilisant rapidement une multitude d'outils.

**2<sup>ème</sup> phase de la concertation : septembre 2017 à novembre 2019**

Vers la fin du premier semestre 2017, les communes initiatrices ont renouvelé leur confiance en la société wpd. Cette phase a culminé avec la présentation du projet devant les services de l'État lors d'une réunion en préfecture. En 2018, l'implantation du parc éolien a été validée par les quatre communes concernées. Dès le début du second semestre, le programme environnemental, ainsi que les mesures associées, ont été présentés au comité de pilotage et validés. Cependant, à la fin de l'année 2018, la commune de Perrigny-sur-Armançon a décidé de se retirer du projet pour se concentrer sur ses activités économiques traditionnelles.

Les communes d'implantation et wpd ont affiné le projet avec les premiers retours des habitants et des riverains ainsi qu'avec la continuité des études techniques. Parallèlement, de nombreuses rencontres avec le territoire ont été planifiées, que ce soit avec des associations locales, des communes à proximité du projet, les services locaux de l'Etat...La concertation avec les habitants et les riverains a continué par des conférences dédiées à l'environnement et par un nouveau cycle de permanences publiques et des visites de sites éolien.

En 2019, le projet a été revisité et présenté aux acteurs locaux, y compris des agriculteurs et des sociétés locales de chasse. En parallèle, une étude sur la perception du projet par les riverains a été réalisée, notamment à travers des interviews radiophoniques. Cette même année, des expositions publiques ont été organisées dans les communes d'implantation, permettant aux riverains de dialoguer avec l'équipe projet et des experts. Finalement, en novembre 2019, le projet a été officiellement déposé en préfecture.

### 3<sup>ème</sup> phase de la concertation : juin 2020 à juillet 2024

L'année 2020 a été dédiée à l'instruction du dossier par les services de l'État, malgré les défis posés par la situation sanitaire. Des études supplémentaires ont été réalisées, en particulier sur la Cigogne Noire. En 2021, une étude hydrogéologique a été menée pour vérifier que le projet n'aurait aucun impact sur le captage d'eau potable à Aisy-sur-Armançon. Cette étude a été validée par un hydrogéologue agréé et communiquée aux autorités compétentes. L'information a continué pour transmettre les étapes du projet et ces études complémentaires en direction du public.

En 2022, l'instruction du projet s'est poursuivie, avec la soumission de compléments scientifiques concernant les chauves-souris et la Cigogne Noire à la DREAL. Par ailleurs, un engagement pour privilégier l'emploi local a été pris, concrétisé par la signature d'une charte avec la FRTP de Bourgogne Franche-Comté. En 2023, le projet continue d'être examiné par les services de l'État, avec une enquête publique prévue pour le dernier trimestre 2024, suivie de la phase d'autorisation et de décision par la Préfecture. Parallèlement, wpd a amplifié ses présences en local lors d'événements publics comme le RAID de l'Armançon et des supports d'information spécifiques.

Un porte-à-porte de l'ensemble des foyers des communes initiatrices a été mis en place en Juillet 2024 pour informer sur l'état du projet et l'arrivée prochaine de l'enquête publique.

- Une enquête publique, réglementaire en tant que procédure d'information et de participation des publics par la formulation d'observations auprès d'un commissaire enquêteur.

### 3. LES MODALITES DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

#### Une gouvernance commune et partagée

Wpd et les communes initiatrices ont d'abord pris l'initiative d'organiser une gouvernance commune du projet. Celle-ci vise à recueillir les attentes quant à l'organisation de la concertation et aux thématiques qu'ils souhaitent voir abordées. **Mise en place à partir de 2016, elle a permis la création d'instances tant sur le projet que sur son Programme Environnemental par le Comité de Pilotage, le Comité de Pilotage du Programme Environnemental et les Groupes de Travail.** Les élus locaux se sont fortement investis dans la concertation et y ont participé durant toute la temporalité de ce processus. Leur présence a été particulièrement utile et appréciée lors des échanges avec les habitants pour désamorcer des situations conflictuelles et prévoir des temps d'échanges sur des thématiques particulières.

#### Le respect du droit à la participation et à l'information

Cette démarche s'est inscrite dans un strict respect du droit effectif à l'information et à la participation de tous les publics et les acteurs locaux. **La concertation choisie est volontaire mais s'est inscrite avec la même qualité qu'une concertation préalable au titre du code de l'environnement.**

**Le public a pu disposer d'un accès à des informations claires et complètes** sur le projet, notamment ses caractéristiques techniques, le porteur du projet, les communes partenaires, les impacts environnementaux, socioéconomiques et sur l'aménagement du territoire. **La qualité des informations a été garantie par la présence des élus, garant de cette concertation.** A leur demande, une information en physique et en numérique a été mise en place avec des modalités d'accès et d'accessibilité renforcées :

- grâce au site internet dédié au projet, complet dans sa forme et bénéficiant de l'ensemble de la documentation à disposition du public ;
- par des outils audiovisuels et de projection sur le projet : photomontage, vidéo-montage, maquette numérique, interviews...
- par des supports de communication classique à l'adresse des habitants : flyer, affiche, brochure, plaquette...

**L'information a été adaptée à chaque étape du projet selon les modalités définis par wpd et les communes partenaires, à l'écoute des habitants et des acteurs locaux.** Cette information disponible était enfin adaptée à l'état d'avancement du projet. La durée de la concertation et de l'accès à l'information s'est étirée sur plusieurs années afin de permettre à tous de connaître les étapes du projet et son avancement.

**La participation a fait attention à reconnaître l'expertise de l'ensemble des acteurs et des publics participants** en prenant en compte les communes limitrophes du projet mais non-investies, des associations locales dont de défense de l'environnement, des sociétés de chasse, des jeunes... Pour autant la concertation a eu ses limites quant aux types de publics intéressés par le projet en raison de l'éloignement du site pressenti pour l'implantation du projet en bois communaux et au sujet de l'éolien, complexe à traiter.

## Une double approche de concertation

- **La démarche mise en place s'est concrétisée dans une double approche mêlant actions ouvertes aux publics et méthodologies d'allers vers.** Plutôt que d'attendre que les habitants se manifestent, l'équipe projet a pris l'initiative de créer des moments de rencontre et d'échange sur le terrain. Ces actions ont permis d'aller directement à la rencontre des habitants, de les informer et de les faire participer activement au projet à travers des visites de sites éoliens, des permanences publiques et des ateliers. Parallèlement à ces actions, des porte-à-porte ont donné l'opportunité de dialoguer en direct avec les habitants, à travers d'abord des interviews radiophoniques et par la suite la présence de l'équipe wpd pour répondre aux questions et aux remarques.
- **Cette démarche a favorisé la participation mais également la sensibilisation des publics aux enjeux de la transition énergétique.** La sensibilisation et la montée en compétence représentent un axe important de la concertation mise en place avec l'organisation de deux conférences thématiques sur l'environnement et le paysage. Avec la présence d'experts locaux, celles-ci ont permis une participation plus approfondie par la transmission de savoirs sur les sujets de l'éolien.

## La prise en compte des oppositions

La prise en compte des opposants s'est mise en place à toutes les étapes du projet afin d'apporter de la contradiction et de respecter le droit effectif à la participation. **Des associations environnementales ont présenté leurs éléments en direction de wpd et une association locale d'opposant au projet qui s'était formé à la suite du début de la concertation fut régulièrement présente lors des actions de concertation.** Le projet a été revu plusieurs fois et plusieurs scénarios ont été mis en lumière puis présentés aux élus locaux.

La préfecture et les services locaux de l'Etat ont été associés tout au long du projet afin de montrer la bonne volonté de wpd et des communes d'implantation et la conformité de la concertation au regard des enjeux locaux.

**Une restitution des échanges a été programmée à chacune des phases de la concertation par des temps d'actions ou par des supports d'information. En définitive, la concertation du projet des Hauts de l'Armançon a respecté le droit effectif à l'information et à la participation du public.**

### 3.1 Le processus de concertation volontaire

L'équipe projet a eu à cœur de développer un projet respectueux de l'environnement et des populations locales. La proximité et le dialogue sont des valeurs essentielles dans le cadre des actions menées.

L'agence wpd de Dijon s'est occupée de la réalisation de la concertation volontaire en lien avec les acteurs publics locaux. Elle vise à :

- informer et communiquer sur le projet ;
- établir un diagnostic partagé en rencontrant un certain nombre d'acteurs du territoire ;
- concerter et faire participer tous les publics ;
- recueillir et intégrer les contributions des habitants dans le projet éolien ;
- enrichir les mesures d'accompagnement par l'expertise d'usage des habitants et des acteurs locaux ;

- faire adhérer les habitants au projet éolien, toutes cibles confondues.

wpd souhaite dans l'intégralité de ses projets la réalisation d'une concertation volontaire, en amont de l'enquête publique. Cette dernière arrive trop tard dans la conception d'un projet : elle ne permet pas la fabrication collective d'un véritable projet de territoire. wpd a souhaité intégrer la population locale dans le processus de développement.

Notre démarche de participation est volontaire et ne répond pas à une obligation légale ou réglementaire. Toutefois, elle est cadrée par l'article L 120-1 du Code de l'Environnement sur « la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » introduit par la loi Grenelle II.

**Nous nous sommes attachés à poursuivre les visées de cet article, à savoir :**

- améliorer la qualité de la décision publique et contribuer à sa légitimité démocratique ;
- assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures ;
- sensibiliser et éduquer le public à la protection de l'environnement ;
- améliorer et diversifier l'information environnementale.

**La participation du public a été respectée :**

- en permettant l'accès aux informations pertinentes permettant sa participation effective ;
- en mettant en place des modalités de concertation respectant le cadre du Code de l'Environnement ci-dessus ;
- en donnant au public des délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions.

Dès le début du projet, des initiatives telles que des actions de concertation ont été déployées dans une volonté claire de transparence et d'inclusion de la population. De plus, des événements spécifiques ont été organisés pour permettre aux habitants de s'exprimer, de s'informer et de participer au projet. Ce choix d'une concertation volontaire répond au souhait d'un développement responsable, en collaboration avec la communauté locale, tout en répondant aux préoccupations et en valorisant les retours des citoyens.

Le processus de la concertation a été suivi par tous les acteurs avec la constitution d'instances de gouvernance les élus afin de constituer un solide projet de territoire et une participation reconnue de tous.

## 3.2 La gouvernance de la concertation

**La concertation avec les acteurs locaux**

- *Le comité de pilotage (CoPil)*

Le comité de pilotage (ou CoPil) représente l'instance décisive de la concertation du projet. Il a été créé en 2016 et est composé d'un représentant pour chacune des communes initiatrices (maire ou

adjoint) et wpd. Au travers des travaux de ce comité de pilotage, plusieurs questions techniques et stratégiques de développement ainsi que les actions d'information ont été discutées et validées.

#### - *Les groupes de travail (GT)*

Le comité de pilotage a été complété par quatre groupes de travail composés d'élus des communes d'implantation et d'élus des communes riveraines ainsi que des experts techniques de wpd (chefs de projet, ingénieurs acoustique et environnement). L'objectif de ces groupes était de mener une réflexion sur le projet au travers de différents thématiques techniques afférentes au développement d'un projet éolien. Cette instance a décidé des formats de concertation à destination des habitants.

**Les quatre groupes de travail thématiques étaient les suivants :**

- Le groupe de travail « **réglementaire, politique et économique** » ;
- Le groupe de travail « **technique** » : étude acoustique, étude du gisement de vent, fonctionnement de l'éolienne, technologies et innovation de la filière... ;
- Le groupe de travail « **environnement** » : méthodologie et retours sur les inventaires écologiques, travail d'implantation avec les contraintes écologiques, réflexion technique sur les mesures d'évitement, réduction, compensation ;
- Le groupe de travail « **paysage** » : méthodologie d'évaluation des enjeux et sensibilités paysagères, retours des perceptions territoriales du paysage, réflexion sur les mesures paysagères.

Les groupes de travail ont été constitués de :

- La commune de Cry ;
- La commune d'Aisy-sur-Armançon ;
- La commune de Nuits ;
- La commune de Perrigny-sur-Armançon ;<sup>2</sup>
- wpd onshore France ;
- les bureaux d'études experts.

#### - *Les réunions des conseils municipaux réunis*

Par ailleurs, dans un souci de transparence et d'équité, il a été décidé par les communes initiatrices et la société wpd, de présenter les travaux et décisions aux conseils municipaux des communes de façon concomitante. Dès lors, depuis le début de développement du projet éolien des Hauts de l'Armançon, plusieurs réunions des conseils municipaux réunis ont eu lieu, rassemblant tous les conseillers municipaux des communes de Nuits, Aisy-sur-Armançon, Cry et Perrigny-sur-Armançon jusqu'en novembre 2018.

### La concertation sur le Programme Environnemental :

#### - *Un cas spécifique : le Comité de Pilotage du programme environnemental (CoPil PE)*

---

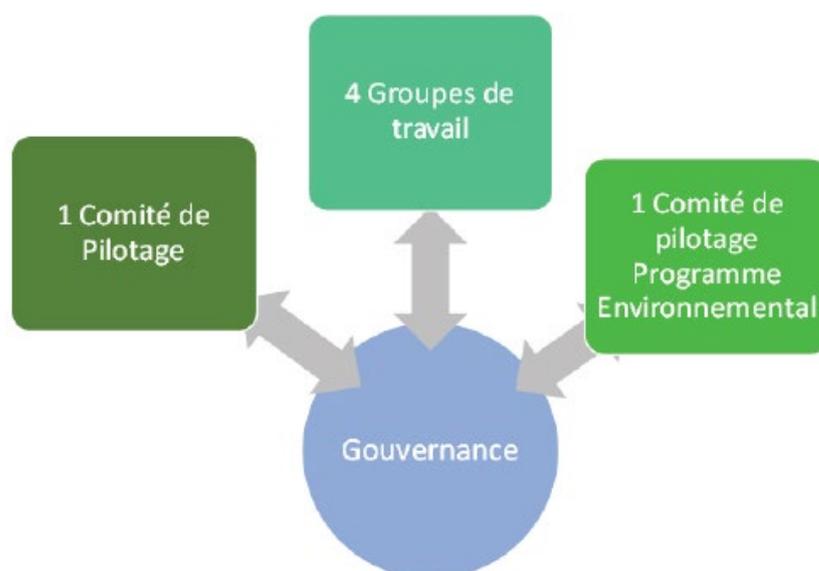
<sup>2</sup> La commune de Perrigny sur Armançon, a pris la décision de se retirer du projet éolien en novembre 2018, après plus de deux ans de participation effective au projet, ayant d'autres projets de développement économiques sur son territoire communal.

Cette instance spécifique a été créée dans le but de cadrer finement les tenants et aboutissants du programme ambitieux d'aménagement environnemental des élus. Un travail concerté entre membres du CoPil PE a permis l'identification des besoins, la définition et l'argumentation des mesures écologiques et paysagères entrant dans ce programme. Cette instance a aussi donné du poids dans les échanges nécessaires avec les acteurs locaux (propriétaires-exploitants agricoles, associations, entreprises locales...).

Le CoPil PE est composé de trois collèges :

- **Le collège des élus** : le maire et au moins un conseiller municipal par commune d'implantation ;
- **Le collège des experts** : Ecosphère (bureau d'étude écologique) pour l'expertise écologique ; Agence Couäsnon (bureau d'étude en paysage) pour l'expertise paysagère, l'ONF pour toutes les questions forestières et le SMBVA (Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Armançon) concernant les aspects relatifs à la ressource en eau ;
- **Le collège opérateur** : wpd en sa qualité de développeur professionnel de parcs éoliens en France, pouvant être accompagné si nécessaire des compétences de bureaux d'études tiers ;
- **Le collège d'experts** dispose d'un rôle de conseil dans la définition technique et la mise en œuvre des mesures du programme environnemental notamment auprès des élus des communes d'implantation ainsi qu'une mission d'orientation voire de réorientation des mesures s'ils l'estiment nécessaire. Ils ont été conviés à participer de manière ad hoc aux réunions selon les sujets. Ainsi **l'ONF est intervenu en juin 2018 en sa qualité d'expert forestier** a fait part de l'inadéquation de la mise en œuvre d'une mesure pour le papillon protégé la Bacchante au regard des obligations réglementaires et des missions incombant à l'organisme forestier (ONF). Ceci a donc amené la société wpd à étudier de nouveau cette mesure avec le bureau d'étude Ecosphère en adéquation avec les services de l'ONF, afin que cette dernière soit techniquement réalisable. **De même, le CEN Bourgogne** a été invité à intervenir pour des mesures de conservation de pelouses calcicoles.

Le Programme Environnemental a vocation à se poursuivre pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien et au-delà, motivé par les élus et acteurs locaux. Le CoPil PE sera donc amené à se réunir à différentes phases de la vie du programme environnemental afin de vérifier la bonne mise en œuvre et gestion de ces dernières, en conformité avec ce qui a été présenté et validé lors des diverses réunions pendant le développement du projet éolien.



Gouvernance du projet éolien des Hauts de l'Armançon

### 3.3 La stratégie de la concertation

Ici, la démarche a répondu à la volonté des élus des communes concernées qui ont fait de la concertation et de la participation, un des critères de sélection majeurs dans le cadre de l'appel à projet.

Majoritairement élaborée avec les élus et le soutien des structures expertes, cette concertation s'est construite autour du territoire et au fur et à mesure du retour du territoire. C'est une démarche adaptative. L'objectif premier étant d'être à l'écoute du territoire et d'apporter des réponses aux attentes de ce dernier, ce qui peut nécessiter ponctuellement d'apporter en retour des améliorations et des évolutions au dispositif.

Dès l'initiation du projet, la démarche de concertation a été co-construite avec les élus des communes concernées par le projet. Ceux-ci avaient la volonté de s'assurer du respect des critères édictés lors de l'appel à projets, comme la mise en place d'une large concertation autour de plusieurs thématiques clefs tels que le paysage, le cadre de vie et l'écologie. Des instances de gouvernance ont été mises en place pour suivre le développement du projet.

L'objectif majeur est de faire un projet « sur-mesure » pour le territoire, en agissant pour :

- **Comprendre et faire comprendre** : il s'agit de comprendre le territoire par la rencontre avec ses acteurs et de faire comprendre le projet. La concertation nous permet d'ancrer le projet et d'organiser sa rencontre avec le territoire.
- **Améliorer le projet** : l'objectif est d'impliquer les différents acteurs dans la réflexion en intégrant les éléments issus de temps d'échanges, pour recueillir finement leurs propositions et leur ressenti.
- **Rendre possible le projet** : pour qu'un projet éolien soit accepté par le territoire, il doit être compris ; pour cela les acteurs du territoire doivent s'impliquer, avec un véritable partage des connaissances.

La démarche de concertation a été validée par le COPIL du projet éolien, et s'appuie ponctuellement sur des prestataires de concertation/médiation afin d'amener une réponse d'expert dans ces domaines, et une objectivité dans les outils et les analyses proposées.

Pour mieux atteindre les participants, des publics cibles ont été détaillés dès le début de la démarche de concertation :

#### Public élargi : habitants du territoire

- Information : information générale et actualisée via les lettres d'informations, site internet, invitations aux événements, articles de presse.
- Participation : expositions publiques ; conférences, visite de chantier, Environ 3000 personnes.

#### Public 1ère couronne : riverains, élus des communes limitrophes et d'implantation

- Information : information générale et actualisée via les lettres d'informations, site internet, invitations aux événements, articles de presse, brochure spécifique, plaquette actualisée du projet, photomontages, comptes-rendus et études techniques.
- Participation : visites de chantier ; porte-à-porte, interviews radiophoniques, ateliers thématiques, temps d'échanges sur les mesures d'accompagnement et leur validation, expositions publiques.

Environ 400 personnes.

Public d'usagers particuliers et d'experts : chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, associations de préservation de l'environnement et du cadre de vie, experts techniques dédiés à la préservation de l'environnement (syndicat mixte de bassin versant, ONF, conservatoire des espaces naturels)

- Information : brochure spécifique, plaquette actualisée du projet, photomontages, comptes-rendus et études techniques.
- Participation : rencontres bilatérales, travail en synergie sur les mesures environnementales.

Environ 50 personnes.

Noyau issu d'élus des communes d'implantation avec la mise en place d'instances de gouvernance

- Environ 20 personnes.
- 

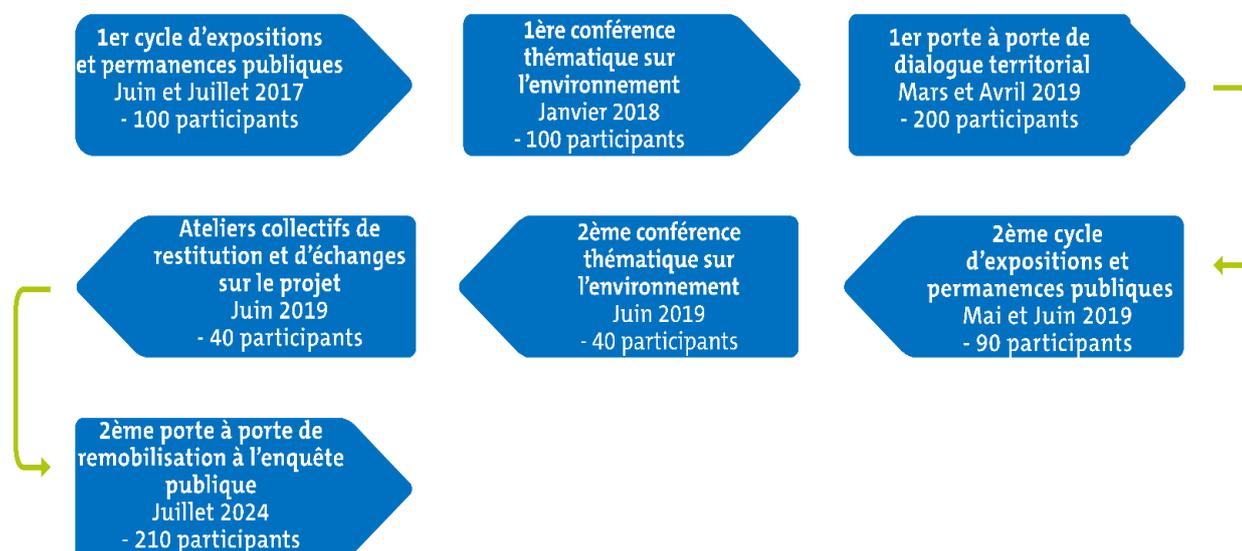
**Un des indicateurs tient dans la participation et l'implication des différents acteurs, avec plus de 3000 personnes informées et près de 850 participants. La qualité finale du projet est en elle-même un indicateur.**

### 3.4 La concertation avec le grand public

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon a fait l'objet d'un programme d'actions précises relevant de l'information à la participation du public. Décidé par les instances de gouvernance du projet, ces actions sont plurielles, diverses afin d'atteindre un éventail large de publics cibles : expositions, réunions, ateliers collectifs, porte à porte, conférences, visites de chantiers, vidéomontages...

En tout, 21 actions ouvertes au public se sont déroulées qui ont permis à 850 participants de proposer des observations, des remarques, et de prendre de l'information sur le projet des Hauts de l'Armançon.

*Actions de concertation et d'information réalisées pour le projet éolien des Hauts de l'Armançon*



## Exposition et permanences publiques en 2017

### Dates et horaires

- Jeudi 29 juin à Nuits de 17h30 à 20h30
- Vendredi 30 juin à Cry de 17h30 à 20h30
- Mercredi 05 juillet à Perrigny-sur-Armançon de 17h30 à 20h30
- Jeudi 06 juillet à Aisy-sur-Armançon de 17h30 à 20h30

### Objectifs de l'action

- Informer les habitants du projet éolien existant sur le territoire de la commune ;
- Expliquer la démarche d'un projet éolien, ses étapes et ses enjeux ;
- Recueillir les contributions, usages et besoins des habitants et des riverains concernant le territoire.
- Aborder les thématiques de l'environnement et du paysage à travers les études techniques.

### Participants

Une centaine de participants furent présents lors des 4 permanences publiques.

### Intervenants

Le chef de projet, le responsable régional et le directeur du pôle environnement et technique chez wpd ont animé ces permanences avec les élus des communes d'implantation.

### Déroulé de l'action

Le porteur de projet et les communes initiatrices ont souhaité communiquer très tôt sur le projet éolien, avec la tenue d'une exposition et de permanences publiques entre juin et juillet 2017, pour échanger avec les habitants sur le projet, son développement et ses objectifs. Une exposition avec des panneaux thématiques informatifs se sont donc tenues dans chacune des communes d'implantation. De plus, des permanences publiques en présence du porteur de projet, des élus et des experts, entre le 29 juin 2017 à Nuits, le 30 juin à Aisy-sur-Armançon, le 5 juillet à Perrigny sur Armançon et le 6 juillet 2017 en clôture à Cry. Les riverains des communes suivantes ont reçu un courrier d'invitation postal, signées des quatre élus initiateurs (soit 1537 boîtes aux lettres concernées) : Aisy-sur-Armançon, Cry, Perrigny sur Armançon, Nuits, Ravières, Bierry les Belles Fontaines, Chassignelles, Etivey et Villiers-les-Hauts pour l'Yonne et Asnières en Montagne, Quincy le Vicomte et Rougemont pour la Côte-d'Or. Des panneaux d'information généraux ont été laissés en exposition permanente dans les mairies des quatre communes.



## Cycle de conférences thématiques sur l'environnement en 2018

### → 1re conférence sur l'environnement

#### Dates et horaires

Mercredi 31 janvier 2018 de 19h à 21h

#### Objectifs de l'action

- Informer les habitants du projet éolien existant sur le territoire de la commune ;
- Expliquer la démarche d'un projet éolien, ses étapes et ses enjeux ;
- Permettre la montée en compétence des publics sur des sujets complexes et techniques ;
- Communiquer en toute transparence sur les modalités du projet et ses thématiques ;
- Créer du lien entre les experts du projet et de ses thématiques et les riverains.

#### Information :

Un affichage de cet événement a eu lieu au niveau des panneaux d'information des communes limitrophes.

#### Participants

wpd fut présent avec le chef de projet, le chargé de projet, le responsable régional et le directeur du pôle environnement et technique ainsi que le bureau d'étude Ecosphère et les élus des communes d'implantation.

#### Intervenants

Les invitations sur les 12 communes habituellement conviées aux événements organisés autour du projet éolien ont permis à plus de 100 personnes de venir assister à cette conférence.

#### Déroulé de l'action

En complément des actions d'information et d'échange réalisées dans le cadre des permanences publiques de 2017, la gouvernance du projet a souhaité amplifier la méthodologie pédagogique pour parler de sujets complexes. Il a été décidé de consacrer une action spécifique sur des éléments précis du projet comme les inventaires écologiques et le programme environnemental. Des intervenants experts seraient présents afin de pouvoir apporter de l'information, répondre aux questions précises et organiser une montée en compétence des publics.



La conférence environnementale s'est déroulée en janvier 2018 avec l'objectif de partager avec les habitants le retour des écologues sur les espèces de faune et de flore découvertes sur leur territoire,

au niveau du boisement, des vallées et des plaines. Ce fut aussi l'occasion pour Ecosphère, d'expliquer les méthodologies des experts écologues lors des inventaires ainsi que le matériel utilisé.

**Projet éolien des Hauts de l'Armançon**  
**Invitation**



**LE PROJET**  
Surface de la zone d'étude du projet: 1500 ha de massif forestier.  
Env. 2/3 des parcelles appartiennent aux communes.  
Potentiel de 20 à 25 éoliennes réparties sur les 4 communes.

**INFORMATIONS**  
Les panneaux des expositions publiques organisées à l'été 2017 sont consultables dans les 4 mairies et à cette adresse : [www.mairie-nuits.fr](http://www.mairie-nuits.fr)

**NOUS CONTACTER**  
[ecolien.armancon@wpd.fr](mailto:ecolien.armancon@wpd.fr)  
14b rue du Chapeau Rouge  
21000 Dijon  
03.74.31.01.30

Madame, Monsieur,

La société *wpd* développe actuellement un projet éolien sur le territoire des communes d'Aisy-sur-Armançon, Cry, Nuits et Perrigny-sur-Armançon.

Dans ce contexte, *wpd* et les municipalités vous invitent à une **restitution des études écologiques** réalisées dans le cadre du projet de parc éolien.

Le bureau d'études en environnement Ecosphère, en charge des études, animera cet événement.

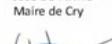
**NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX LE MERCREDI 31 JANVIER 2018 DE 19H À 21H, À LA SALLE COMMUNALE DE CRY.**

Cordialement,

Roland BURGRAF  
Maire d'Aisy-sur-Armançon  
  


Jean-Louis GONON  
Maire de Nuits  
  


Eric COQUILLE  
Maire de Perrigny-sur-Armançon  
  


José DE PINHO  
Maire de Cry  
  


Grégoire SIMON  
Directeur Général *wpd*  
  


*Invitation à la conférence environnementale dans le cadre du projet envoyée aux habitants et riverains des communes d'implantation et limitrophes et aux mairies de ces communes.*

→ La 2ème conférence thématique sur l'environnement en 2019

Dates et horaires

- Mercredi 05 juin de 19h à 21h

Objectifs de l'action

- Informer les habitants du projet éolien existant sur le territoire de la commune ;
- Expliquer la démarche d'un projet éolien, ses étapes et ses enjeux ;
- Permettre la montée en compétence des publics sur des sujets complexes et techniques ;
- Communiquer en toute transparence sur les modalités du projet et ses thématiques ;
- Créer du lien entre les experts du projet et de ses thématiques et les riverains.

Participants

wpd fut présent avec le chef de projet, le chargé de projet, le responsable régional et le directeur du pôle environnement et technique ainsi que le bureau d'étude Ecosphère et les élus des communes d'implantation.

Intervenants

Les invitations sur les 12 communes habituellement conviées aux évènements organisés autour du projet éolien ont permis à 40 personnes de venir assister à cette conférence.

Déroulé de l'action

Selon le même modèle que la 1<sup>ère</sup> conférence thématique et après son succès, il a été décidé de programmer une seconde conférence en juin 2019. Celle-ci fut dédiée au Programme Environnemental en abordant la vision des élus, sa philosophie et sa concrétisation. L'invitation a été transmise aux riverains des 12 communes proches du projet.



## Exposition et permanences publiques en 2019

### Dates et horaires

- Lundi 20 mai 2019 à Aisy-sur-Armançon de 17h30 à 20h30
- Mercredi 22 mai 2019 à Cry de 17h30 à 20h30
- Vendredi 24 mai 2019 à Nuits de 17h30 à 20h30

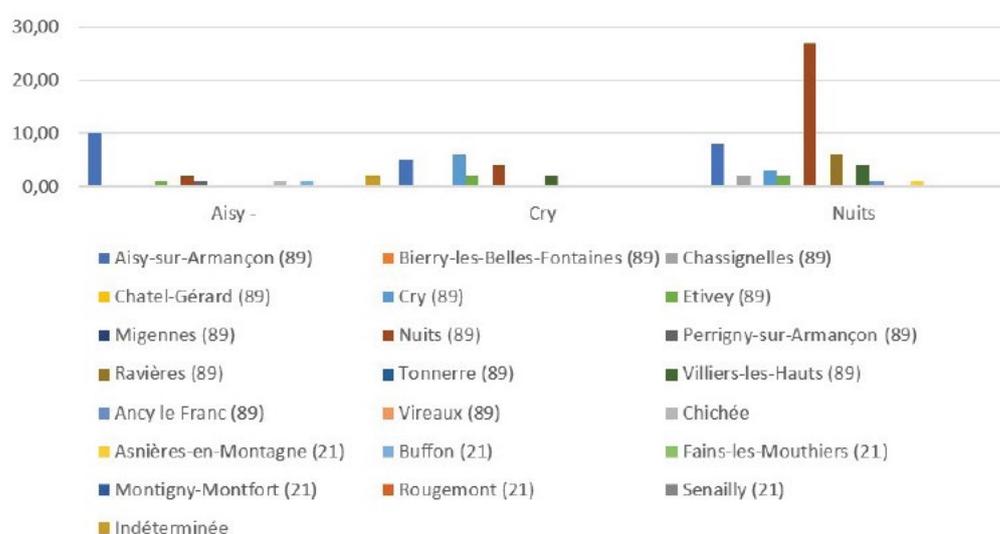
### Objectifs de l'action

- Informer les habitants du projet éolien existant sur le territoire de la commune ;
- Expliquer la démarche d'un projet éolien, ses étapes et ses enjeux ;
- Recueillir les contributions, usages et besoins des habitants et des riverains concernant le territoire.

### Participants

La fréquentation totale durant ces 15 jours a été d'environ 90 personnes sur les trois communes.

*Localisation géographique des participants aux expositions publiques de 2019*



### Intervenants

- Le chef de projet, le responsable régional et le directeur du pôle environnement et technique chez wpd ont animé ces permanences avec les élus des communes d'implantation.

### Déroulé de l'action

Une fois le projet finalisé, une seconde campagne d'exposition et de permanences publiques a été mise en place entre le 20 mai et le 5 juin 2019. Étaient ainsi dévoilées l'implantation finale, les incidences et mesures environnementales proposées dans le cadre du projet des Hauts de l'Armançon et de son Programme Environnemental.

Ces expositions ont été présentées dans les trois communes concernées par le projet éolien (Nuits, Cry et Aisy-sur-Armançon). Pour les riverains ne pouvant se rendre aux permanences, les expositions ont duré 15 jours concomitamment dans chaque commune (mairies ou salles communales), où l'information était ainsi accessible à tous aux horaires d'ouverture des mairies d'accueil.

La communication de ces évènements a été réalisée dans les mêmes communes que pour les permanences publiques de 2017, soit dans 12 communes et près de 1600 invitations distribuées.

Les expositions publiques s'articulaient autour de panneaux expliquant les différentes étapes et choix d'implantation du projet. Des supports cartographiques et photographiques d'insertion du projet dans son environnement étaient aussi présentés. Ainsi que des vidéo montages et une maquette numérique permettant de visualiser le projet dans son ensemble, depuis le ciel.



Exemples de courrier et invitation aux expositions et permanences publiques du projet envoyés aux riverains des communes d'implantation et limitrophes



## Le dialogue territorial d'aller-vers par les porte-à-porte

### → Le 1er porte-à-porte en direction des habitants en 2019

#### Dates et horaires

- Vendredi 29 mars 2019 de 09h00 à 19h00
- Mardi 02 avril 2019 de 09h à 19h00
- Mercredi 03 avril 2019 de 09h à 19h00
- Mardi 16 avril 2019 de 09h à 19h00
- Mercredi 17 avril 2019 de 09h à 19h00

#### Objectifs de l'action

- Apprécier de façon qualitative la perception de l'éolien, du projet des Hauts de l'Armançon et du programme environnemental au niveau du territoire ;
- Rencontrer en direct les habitants et les riverains du projet ;
- Permettre une première rencontre avec les invisibles à travers de l'aller-vers par des intervenants spécialisés ;
- Disposer d'un échange par l'intermédiaire d'un prestataire neutre.

#### Participants

Ainsi, c'est près de 200 habitations sur les six communes auprès desquelles la société Bleu Paroles s'est présentée, 40 personnes ont accepté d'être enregistrées lors de leurs échanges avec Bleu paroles sur les 59 personnes qui avaient laissées leurs coordonnées.

#### Intervenants

L'intervenant spécialisé en concertation Bleu Parole a animé l'ensemble du porte-à-porte.

#### Déroulé de l'action

Cette mission de recueil de la parole des habitants a été réalisée sans que le porteur de projet soit présent, de façon à garantir une liberté dans les échanges et les propos recueillis par le médiateur missionné, de la société Bleu Paroles. Elle a été réalisée sur les communes d'implantations de Cry, Aisy-sur-Armançon et Nuits, mais aussi sur les communes limitrophes d'Etivey, de Perrigny sur Armançon et de Rougemont.

La société Bleu Paroles, régie par le code des médiateurs, a eu pour mission de recueillir les avis, les remarques ainsi que les propositions de personnes volontaires et vivant dans les six communes ciblées. Il a pour rôle d'être le "recueil de la parole" avec la méthode des interviews radiophoniques, pour permettre une écoute des expressions de chacun, dans des conditions plus posées que celles de l'échange collectif où les niveaux émotionnels peuvent être plus élevés.

Le porte-à-porte s'est déroulé selon ces modalités :

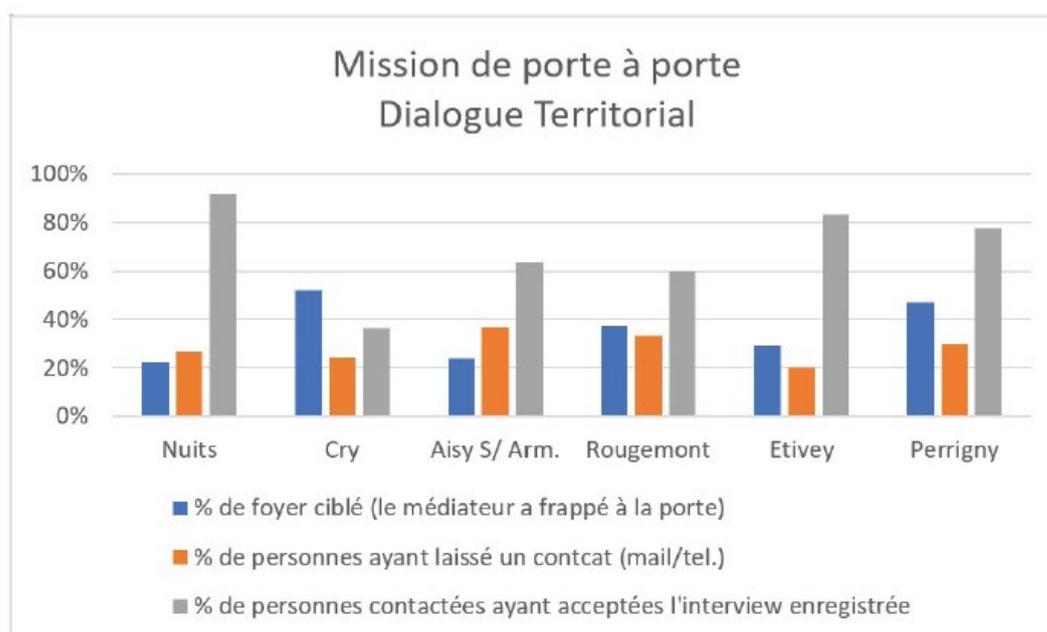
- Basiquement, il a un rôle d'information qu'un projet éolien est en cours de développement ;
- Il permet ensuite d'essayer de mieux mobiliser les habitant(e)s à partir des prises de contacts individuelles permettant ensuite d'informer les personnes par mail ou téléphone des dates des échanges du dialogue territorial engagé (dans la mesure où les personnes rencontrées acceptent de laisser un contact) ;

- La campagne de porte-à-porte s'est déroulée entre le 29 mars et le 17 mai 2019, avec en tout sept jours de terrain.
- Une lettre de mission signée des maires des communes de Nuits, Cry et Aisy-sur-Armançon avait été transmise au médiateur pour sa campagne et une lettre d'information à ce sujet a été distribuée dans chaque boîte aux lettres en amont du passage de Bleu Paroles (en février 2019).
- La démarche consiste à proposer aux personnes qui le souhaitent de recueillir leurs paroles en les enregistrant. Ces enregistrements sont recueillis en toute confidentialité. Les personnes sont informées qu'ils serviront de matière sonore à la réalisation d'un montage, sous la forme d'une proposition d'écoute d'une vingtaine de minutes maximum en début d'espace de dialogue, montages réalisés par une réalisatrice radiophonique, partenaire de Bleu Paroles. Cette méthode permet aussi d'apporter la parole de celles et ceux qui ne la prennent rarement voire jamais ou qui ne seront pas disponibles pour les espaces de dialogue et d'échanges collectifs.

### Objectifs de l'action

- Apprécier de façon qualitative la perception de l'éolien, du projet des Hauts de l'Armançon et du programme environnemental au niveau du territoire ;
- Rencontrer en direct les habitants et les riverains du projet ;
- Permettre une première rencontre avec les invisibles à travers de l'aller-vers par des intervenants spécialisés ;
- Disposer d'un échange par l'intermédiaire d'un prestataire neutre.

Participation des habitants à la mission du 1er porte-à-porte



→ Ateliers collectifs de restitution et d'échanges du 1er porte-à-porte sur le projet en 2019

Dates et horaires

- Mardi 11 juin 2019 de 18h30 à 20h30
- Jeudi 27 juin 2019 de 18h30 à 20h30

Objectifs de l'action

- Réaliser une restitution complète du 1<sup>er</sup> porte-à-porte et des remarques des habitants ;
- S'interroger sur le projet éolien, et le développement éolien en général ;
- Aborder les thématiques de l'environnement et de la nature sur le territoire en lien avec le programme environnemental ;
- Réfléchir à l'attribution collective des ressources générées par le parc et les mesures d'accompagnement qui peuvent être mises en place.

Participants

- C'est près de 40 personnes qui se sont déplacées pour assister à ces deux ateliers collectifs.

Intervenants

L'intervenant spécialisé en concertation Bleu Parole a animé ces deux ateliers collectifs.

Déroulé de l'action

2 ateliers collectifs, appelés "espaces de dialogue collectif" se sont déroulés en juin 2019 à la suite du 1<sup>er</sup> porte-à-porte. Une restitution des interviews réalisées par le médiateur de Bleu paroles est proposée aux riverains présents ainsi qu'un espace de dialogue et d'échange autour des principales thématiques du projet.

Le parti a été pris de regrouper les interviews en deux "reportages sonores" de vingt minutes chacun : l'éolien et le projet éolien lors du premier atelier, puis la perception de l'environnement par les riverains et le programme environnemental lors du second. Les habitants présents à ces ateliers ont été conviés par le truchement d'invitations distribuées sur les six communes ciblées par la mission.

A l'issue de cette écoute, il a été proposé aux habitants présents de débattre sur les sujets abordés puis, lors du second atelier sur le programme environnemental, de faire des propositions de mesures adaptées à leur territoire.

Des échanges constructifs et proactifs ont pu aboutir à des idées de mesures notamment sociales et paysagères pour s'approprier le Programme Environnemental. En effet, les riverains présents ont traité la question de la gestion de leur forêt une fois le projet éolien construit, mais également d'aménagements paysagers et de promenade sur leur territoire en lien avec leurs activités de loisir et enfin des actions de gestion de la ressource en eau.

## → Le porte-à-porte de remobilisation à la démarche de concertation et d'information

### Dates et horaires

- Mardi 09 juillet de 10h à 13h puis de 16h à 20h00
- Mercredi 10 juillet de 10h à 13h puis de 16h à 20h00

### Objectifs de l'action

- (Re)disposer d'un temps d'échange en direct avec les habitants ;
- Informer sur l'état du projet et les suites à venir en donnant des temporalités plus précises ;
- Occuper le terrain tout en répondant aux questions des habitants, collectifs et structures locales ;
- Annoncer l'enquête publique et réaliser une cartographie des opinions.

### Participants

Le porte-à-porte de remobilisation a permis d'atteindre 207 foyers sur 470 des communes d'implantation du projet.

### Intervenants

- L'équipe projet wpd fut présente avec 8 intervenants dont des responsables régionaux, des chefs de projet, des chargés de projets et des chargés de communication et concertation. Les élus des communes d'Aisy-sur-Armançon et Rougement furent également présents.

### Déroulé de l'action

wpd a porté des valeurs précises et ouvertes durant ce porte-à-porte.

- Déployer un récit commun appropriable par tous avec l'utilisation d'éléments de langage, de formes de discours et de postures adaptées. Le porte-à-porte a aussi mis en place une information inclusive pour établir une meilleure compréhension du projet.
- Parler aux publics invisibles en identifiant les publics difficiles à atteindre et disposer de solutions pour construire le dialogue : « non-demandeur », habitants délégitimés, allophones, jeunes, seniors...
- Une présence sur les communes qui aide les populations à disposer d'un accès direct et humain à l'information. Compte-tenu du projet et des spécificités du monde rural, cette présence humaine apporte un dialogue concret et visible.
- S'insérer dans la temporalité des habitants pour que les amplitudes horaires soient adaptées et varient.
- Créer du lien, restaurer la confiance dans les situations conflictuelles pour faire du lien. L'expression de tous y est permise avec la trame préparée.
- Fédérer et adhérer au projet afin de passer du projet « subi » au projet voulu. Le porte-à-porte crée et amplifie une représentation partagée et permet de faire vivre un projet collectif à travers le dialogue avec les habitants.

Le porte-à-porte s'est déroulé selon ces modalités :

- o 1 passage des intervenants durant une quinzaine de minutes ;
- o du mardi 9 juillet 2024 au mercredi 10 juillet 2024 sur une amplitude de 10h00 à 12h30 puis de 15h00 à 19h30 au plus près des disponibilités des habitants ;
- o intervenants wpd spécialisés dans les domaines techniques et de la communication ;

- 8 profils variés : chefs de projets, chargés de projets, d'un chargé de concertation et chargé de communication.

## Les visites de sites/chantiers éoliens

### Dates et horaires

- Visite du site de Joux la Ville le vendredi 09 septembre 2016 de 09h à 13h00 ;
- Visite du site de Joux la Ville et de Quincy le jeudi 27 septembre 2018 de 09h à 16h00 ;
- Visites du site de Quincy le mardi 02 et le mercredi 03 octobre 2018 de 17h à 20h00 ;
- Visite du site de Quincy le vendredi 07 juin 2019 de 09h à 13h00 ;
- Visite du site de Lauterstein en Allemagne le mercredi 6 et le jeudi 7 décembre 2023.

### Objectifs de l'action

- Comprendre la construction d'un parc éolien ;
- Avoir la possibilité d'appréhender les dimensions des équipements composant une éolienne ;
- Se projeter sur un parc éolien à terme ou en chantier afin de percevoir la réalité technique et les faits ;
- Répondre aux questions des participants sur le long de la phase de chantier et de la phase d'exploitation.

### Participants

Les invitations sur les 12 communes habituellement conviées aux évènements organisés autour du projet éolien ont permis à 30 personnes de venir assister à cette conférence.

### Intervenants

wpd fut présent avec le chef de projet, le chargé de projet, le responsable régional et le directeur du pôle environnement et technique ainsi que le bureau d'étude Ecosphère et les élus des communes d'implantation

### Déroulé de l'action

Des visites de chantiers et de parcs éoliens ont été proposés aux élus ainsi qu'aux habitants le souhaitant des 12 communes riveraines du projet des Hauts de l'Armançon. Ces visites sont organisées par wpd et exploitées par sa société-sœur wpd WindManager. Elles sont l'occasion de montrer un exemple concret de réalisation de parc éolien en forêt, de son intégration paysagère et finalement de son acceptation par les acteurs locaux et habitants.

Voici l'ordre du jour d'une visite de site :

- Rencontre avec les élus locaux, les habitants ;
- Historique du projet et discussion autour des actions de concertation ;
- Intégration du projet dans le territoire avec appropriation du projet par le territoire, les habitants ;
- Visite du parc autour de quelques thématiques ;
- Point sur l'environnement et la biodiversité ;
- Point sur le patrimoine local ;
- Visite de certaines mesures environnementales ;
- Présentation des actions locales réalisées grâce au projet.

Visite du site éolien de Joux la ville en 2016



Visite du site du Parc éolien de Quincy (21) en 2018

### 3.5 La concertation avec les élus locaux

Au-delà de la participation des élus des communes d'implantation au projet éolien et à sa concertation, les élus locaux ont été régulièrement tenus informés du projet et de son avancement.

Entre 2017 et 2018, la société wpd, accompagnée par les élus, maires et/ou adjoints, des communes d'implantation, a rencontré chaque équipe municipale des communes de Quincy-le-Vicomte (21), Bierry-Les-Belles-Fontaines (89), Ravières (89), Asnières- en-Montagne (21), Fulvy (89), Etivey (89), Villiers-Les-Hauts (89), Chassignelles (89) et Rougemont (21), afin de leur présenter le projet éolien, la vision portée par les élus sur le projet et le programme environnemental. Au cours de ces échanges les questions des enjeux écologiques et paysagers ont été présentées.

Le projet finalisé a aussi fait l'objet d'une information et d'une présentation finale au niveau des communes de Villiers-les-Hauts, Ravières, Chassignelles, Rougemont et Quincy-le-Vicomte dès mars 2019. Les mesures d'accompagnement ont été présentées en réponse aux incidences paysagères du projet. Les maires ou conseillers municipaux des autres communes limitrophes ont été rencontrés quant à eux au cours des expositions publiques ou par le biais d'autres vecteurs de concertation.

Enfin, la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne a aussi été rencontrée dans le cadre du projet et des mesures environnementales dès 2017.

### 3.6 La concertation avec les acteurs locaux

Afin de prendre en considération les avis de la majorité des parties-prenantes présentes sur le territoire, wpd a souhaité rencontrer les acteurs locaux du milieu agricole, du milieu associatif et les chasseurs et pêcheurs du territoire pour leur présenter le projet éolien associé au programme environnemental.

#### Le milieu agricole

D'une part, un travail synergique a été réalisé avec les agriculteurs locaux. Plus d'une vingtaine d'exploitants agricoles des communes de Nuits, Cry, Perrigny- sur-Armançon, Aisy-sur-Armançon, Chassignelles, Asnières-en-Montagne, Ravières, Rougemont, Villiers-les-Hauts, Etivey et Buffon ont été conviés par

courrier nominatif à venir rencontrer le porteur de projet ainsi que les élus des communes initiatrices et partenaires que sont Nuits, Aisy-sur-Armançon et Cry, le 4 avril 2019. Cette réunion s'est tenue en mairie de Nuits et a rassemblé près d'une quinzaine d'exploitants.

L'objectif de cette réunion était d'échanger avec les exploitants sur une approche territoriale de préservation de l'environnement dont ils seraient des acteurs et gestionnaires essentiels. Des modalités non contraignantes ont été conclues dans le but que les mesures de création et préservation d'habitats naturels favorables aux espèces floristiques et faunistiques locales trouvent leur place dans le tissu agricole existant tout en apportant aussi des bénéfices aux pièces agricoles.

**Une véritable synergie avec le secteur agricole s'est alors mise en place, menant à un partenariat gagnant-gagnant, avec comme volonté commune la pérennité de ces mesures et les bénéfices en termes de biodiversité et de qualité pédologique pour les agriculteurs, et ce par l'entremise du Programme Environnemental.** Cette synergie a amené le wpd à se rapprocher de certains organismes agricoles, tel que Bio-Bourgogne afin d'identifier les outils permettant d'amplifier ce bénéfice positif par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information sur l'agriculture durable.

### Les associations du territoire

**Les associations du territoire ont été contactées par wpd dans le cadre du projet et du programme environnemental. Une méthodologie de rencontres uniques a été décidée afin de disposer d'un temps particulier avec chaque association, pour la bonne prise en compte de leurs contributions.**

Ainsi, la concertation s'est appuyée sur des associations naturalistes tel que Yonne Nature (rencontre en octobre 2017), Alterre Bourgogne désormais ARB (rencontre en juillet 2018), le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (rencontre en avril 2019) ou encore la LPO Yonne (rencontre en juillet 2019). D'autres rencontres ont eu lieu avec les présidents des fédérations de pêche de l'Yonne et de chasse de l'Yonne en juin et août 2018, ainsi que les sociétés de chasse de Nuits, Cry, Aisy-sur-Armançon, de Rougemont et certaines sociétés de chasse privées sur la commune d'Aisy-sur-Armançon entre mars et avril 2019.

### Les autres acteurs cibles

**La société wpd a contacté le SDIS d'Auxerre en juillet 2017**, dans le but d'échanger sur les conditions d'accès sur le site en cas d'intervention des engins de secours. Les spécifications techniques des accès et de leur largeur ont été présentées. Il est à noter que le SDIS d'Auxerre, de par la présence de nombreux parcs éoliens dans le département, connaît très bien la qualité des accès qui sont nécessaires à la construction des parcs éoliens.

**Plusieurs réunions de travail se sont déroulées avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)** de façon à identifier les actions conjointes possibles dans le cadre de certaines mesures d'accompagnement du projet éolien (et comprises dans le Programme Environnemental).

**Enfin, wpd a eu l'occasion de présenter le projet éolien des Hauts de l'Armançon dès son commencement à la société Lafarge, société exploitant la carrière d'extraction de matériaux localisée sur le territoire de la commune de Perrigny-sur-Armançon.** Ces rencontres ont été le siège de plusieurs discussions techniques au sujet de la continuité des deux activités industrielles et de leur compatibilité, avec la conclusion des deux parties que tel était le cas.

### 3.7 La concertation avec les acteurs institutionnels

Dès le début du développement du projet, wpd a souhaité rencontrer les différents acteurs institutionnels concernés par le projet éolien des Hauts de l'Armançon. Accompagnée des maires des communes d'implantation, wpd a rencontré Monsieur Le Sous-Préfet d'Avallon à trois reprises :

- en octobre 2017 dans le cadre d'une réunion plénière, en sous-préfecture d'Avallon, avec tous les représentants des services de l'état concernés par ce projet ;
- en décembre 2018 afin de lui présenter les avancements du projet éolien ;
- en avril 2019, où le projet dans son état le plus abouti a été présenté aux services de l'Etat lors d'un pôle éolien de l'Yonne, présidé par Monsieur le Sous-Préfet d'Avallon, en Préfecture d'Auxerre.

Parallèlement, des réunions de cadrage avec l'Unité Départementale Nièvre-Yonne de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ont permis à wpd accompagné des bureaux experts, Ecosphère et Agence Coüasnon, de présenter les aspects techniques du projet éolien, en avril, octobre, et novembre 2017 puis en mars 2018.

Ces réunions fournies, complétées à l'occasion d'échanges téléphoniques, ont permis, entre autres, un cadrage sur la méthodologie et les protocoles pour les inventaires écologiques, un cadrage des enjeux écologiques, paysagers et patrimoniaux, un cadrage du contexte éolien et du dossier de défrichement.

Lors de ces réunions, les services intéressés étaient présents : tel que le service Forêt de la DDT 89, l'ONF, les services Biodiversité et Espèces Protégées de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il est à noter qu'un cadrage de la liste des espèces figurant dans le dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées a été validé par les services Biodiversité et Espèces Protégées de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

### 3.8 Les mesures d'information mises en place : une information continue au fil de la démarche

wpd et les élus des communes ont rendu disponible l'information en direction des publics ciblés lors de la stratégie de la concertation. Les instances de gouvernance du projet ont identifié rapidement la nécessité de disposer d'une information large, ouverte à tous et permettant la transparence du projet. wpd a ainsi adopté des mesures d'information spécifiques aux formes multiples, déployés tout au long de la démarche pour faire connaître le projet éolien et d'assurer la mobilisation du public. La qualité de l'information a été garantie par la mobilisation d'experts sur les sujets thématiques et en communication de projet.

L'ensemble des informations relatives au projet a ensuite été disponible de manière permanente en mairie de Nuits, notamment sous la forme d'une exposition et de documents à disposition pour consultation.

Dans le respect du cadre établi par les instances de gouvernance de la concertation des Hauts de l'Armançon, c'est un périmètre d'information de 1537 boîtes aux lettres et de plus de 3000 habitants qui a été mis en place avec plus de 40 supports mis à dispositions.

## Les flyers d'information et invitations aux événements

Le périmètre de distribution établi recense plus de 1537 boîtes aux lettres pour un peu plus de 3000 habitants et riverains à informer. Ainsi, plus de 6148 invitations ont été envoyées lors des phases actives du projet, sans compter les invitations spécifiques à des actions particulières pour les acteurs locaux. En tout, c'est plus de **9000 invitations et flyers d'information** qui ont été envoyées dans le cadre du projet éolien.

## Les bulletins d'information

8 bulletins d'information ont permis de distribuer les actualités et l'information sur le projet depuis 2017. D'abord par un format A4 1 page recto/verso et par la suite amélioré par un format A4 4page recto/verso. Les bulletins ont intégré plus d'informations selon l'avancement du projet. La distribution a été assurée pour l'ensemble des foyers des communes d'implantation et des 9 communes limitrophes<sup>3</sup>. Ce qui représente plus de **12000 Bulletins d'Informations** sur le projet éolien des Hauts de l'Armançon.



Evolution des bulletins d'information entre 2018 et 2024

## Le site internet du projet

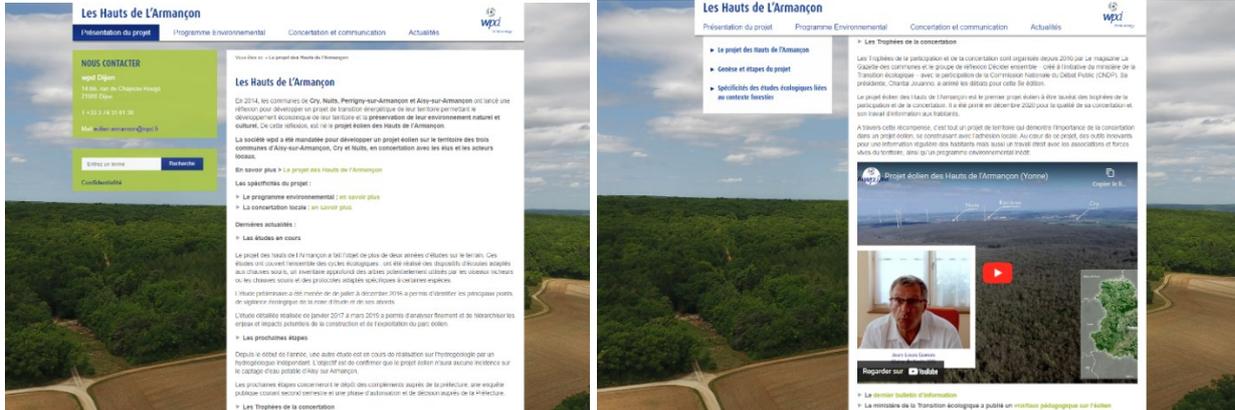
Ouvert en 2018 après le premier cycle d'expositions et de permanences publiques, le site internet du projet ([www.hautsdelarmancon.fr](http://www.hautsdelarmancon.fr)) présente l'ensemble des informations et des documents utiles concernant la concertation volontaire. Il permet aussi de bénéficier de l'ensemble des supports réalisés dans le cadre du projet. Il est organisé comme cela :

- **Présentation du projet** : cette partie rappelle les étapes et les origines du projet tout en le situant pour les internautes avec des chiffres clés et des éléments techniques particulier sur les bois communaux ;
- **Programme Environnemental** : une présentation succincte permettant de situer sur le territoire les thématiques et les actions de ce programme avec des cartes ;

<sup>3</sup> En plus des communes d'implantations, les invitations, flyers et bulletins d'informations ont été distribués sur l'ensemble des communes limitrophe suivantes : communes de Ravières (89), Bierry les belles Fontaines (89), Chassignelles (89) ; Perrigny sur Armançon (89), Etivey (89), Villiers les Hauts (89), Rougemont (21), Quincy le Vicomte (21) et Asnières en Montagne (21).

- **Concertation et Communication** : plusieurs pages dédiées à la concertation et à la communication sur le projet afin de rappeler toutes les actions réalisées, les partenariats locaux et distribuer de l'information à travers des supports mis en ligne.
- **Actualités** : Une page interactive afin de bénéficier des derniers articles de presse, des lettres d'information du projet et d'observer les prochains rendez-vous concernant le projet.

Captures d'écran du site internet du projet des hauts de l'Armançon, toujours en ligne.



## Les expositions du projet

Par deux fois, des expositions ont été réalisées à l'intérieur des mairies d'implantation du projet. Ces expositions dédiées ont permis de proposer aux publics des informations précises sur le fonctionnement de l'éolien, sur les objectifs du projet, le porteur du projet, sa démarche de concertation ou encore certaines spécificités thématiques.

Panneaux d'exposition thématiques utilisés lors des permanences et des expositions



## La relation presse

La concertation volontaire a fait l'objet d'une stratégie spécifique de relations presses auprès de journalistes locaux et régionaux.

- Un temps d'échange avec la presse durant la signature de la charte FRTP ;
- 20 articles de presses diffusés entre 2018 et 2023 ;
- Des communiqués de presse sur le projet présent sur le site internet wpd.fr.

### Articles de la presse locale concernant l'actualité projet (L'Yonne Républicaine)



## Participation aux événements locaux

Chaque année depuis 2017, wpd a réalisé des partenariats et des présences lors d'événements locaux comme le Raid Armançon. L'occasion de pouvoir échanger avec les participants sur les énergies renouvelables, le projet des Hauts de l'Armançon ainsi que d'offrir des activités ludiques. En tout, les équipes de wpd ont été présentes à 11 événements.

### Participation au RAID de l'Armançon en 2022.



## Les bulletins municipaux

En tant qu'outil de communication de proximité, ils ont permis de maintenir un lien constant avec les habitants des communes d'implantation en fournissant des informations claires et régulières sur les avancées et les étapes clés.

## Les documents à destination des acteurs locaux

wpd a mis à disposition une série de 5 documents destinés aux acteurs locaux afin de les tenir informés de l'avancement du projet et de faciliter leur participation (plaquette, newsletter et brochure...)

*Plaquette dédiée à l'information du projet préalablement à l'enquête publique en 2024*



### La maquette 3D

Issue d'une vidéo drone à une hauteur de 150m du sol permet de visualiser le parc éolien dans son environnement large. Elle s'est révélée être un outil précieux pour faciliter la compréhension du projet par les habitants et les parties prenantes. Cet outil interactif a permis de visualiser concrètement les différentes étapes du projet, ainsi que son intégration dans le paysage local. En offrant une vue détaillée et réaliste du projet, elle a permis de lever les ambiguïtés et de répondre aux interrogations.



### Les vidéo-montages dites "vidéos embarquées"

En voiture et positionnées à la place du passager pour offrir une perception réelle du parc depuis certains axes routiers. Il est à noter que si l'analyse des photomontages pour les personnes du métier de l'éolien ainsi que pour les services de l'Etat est une chose connue et aisée, leur compréhension et approche est plus difficile pour le grand public dont font partis les habitants et riverains. Ces visuels dynamiques offrent une réelle immersion dans le nouvel environnement créé par la mise en place du parc éolien. Par leur accessibilité, ils permettent aux habitants et riverains de comprendre et d'appréhender ce futur environnement.

Une fois la phase de concertation achevée lors du dépôt du dossier aux services instruction, une attention particulière a été portée à maintenir une information régulière sur l'avancée du projet. Celle-ci s'est manifestée par la continuation de la mise à disposition de supports d'information en direction du public, et également par une disponibilité des équipes régulièrement actives sur des événements locaux pour répondre aux interrogations potentielles des habitants, dans le contexte d'une instruction longue de 4 ans.

## 4. SYNTHÈSE DES ARGUMENTS EXPRIMÉS

### Le projet éolien a fait l'objet d'une co-construction avec les acteurs du territoire.

Le projet éolien a été développé dans une démarche de co-construction avec les acteurs du territoire. Cette approche a permis de recueillir des contributions significatives des différentes parties prenantes et d'intégrer leurs perspectives dans les aspects techniques et environnementaux du projet.

**Les sujets techniques tels que l'implantation des éoliennes, l'accès aux sites, et l'intégration paysagère ont été ouvertement discutés avec les instances de gouvernance et les experts techniques.** Ces discussions ont impliqué les services de l'État, l'Office National des Forêts (ONF), les syndicats de bassins versants, ainsi que les bureaux d'études environnementaux et paysagers. **Cette collaboration a permis d'ajuster les aspects techniques du projet pour répondre au mieux aux attentes et aux exigences des différentes parties prenantes.**

### Le Programme Environnemental a également été nourri par la concertation.

La concertation a également enrichi le Programme Environnemental du projet. **Grâce à une participation active des riverains, des exploitants agricoles, des chasseurs, et des associations comme la Fédération Départementale de Pêche, plusieurs mesures environnementales ont été renforcées.** Parmi celles-ci, la **protection de la ressource en eau** a fait l'objet d'un débat de la thématique environnement. Une synergie des actions s'est concrétisée en tant que proposition autour de la ressource en eau afin de conduire à la réouverture d'un milieu humide et d'une frayère, en collaboration avec la Fédération de Pêche, ainsi qu'à la mise en place de mesures contre l'érosion des sols avec les agriculteurs. **La biodiversité et l'aménagement du territoire** ont aussi fait débat. La Fédération de Chasse a proposé la création et la réhabilitation de mares existantes **pour redévelopper la biodiversité locale et permettre son accroissement** sur le périmètre du projet éolien.

### Les contributions des habitants et riverains

Lors des actions participatives, les riverains ont proposé la création de **sentiers de randonnées pédestres** avec un balisage adapté et des informations pédagogiques sur l'écologie et les énergies renouvelables. Ils ont également émis le souhait de voir se réaliser des **actions en faveur de la biodiversité dans les pratiques agricoles et forestières locales**. De plus, **des vergers conservatoires** ont été proposés par des riverains, renforçant encore les actions en faveur de la biodiversité.

La valorisation du patrimoine culturel a fait l'objet d'échanges tout au long du projet. Il a été demandé **des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine culturel de leurs communes** : la tour en ruine de Rougemont, l'abreuvoir de Marguerite de Bourgogne, des aménagements végétaux dans les centres de village ou encore la signalisation de chemins de promenade existants comme le chemin du facteur.

Enfin, au même titre que les associations locales, les participants proposent **des aménagements pour protéger et profiter respectueusement de la ressource en eau** : aménagements des bords de la rivière Armançon (plantations, aires de repos et de jeux), création de mares ou encore des actions de protection des captages d'eau potable contre les pollutions.

## 5. ENSEIGNEMENTS CLES DE LA CONCERTATION ET EVOLUTION DU PROJET

### 5.1 La restitution des enseignements de la concertation à travers le Programme Environnemental

La restitution du projet à la fin de sa phase de développement s'est réalisée en plusieurs temps, auprès :

- **des riverains qui souhaitent y être associés**, à l'issue de la démarche de Bleu Parole, sous la forme d'ateliers de restitution et d'échanges libres ;
- **des acteurs économiques (exploitants agricoles...)** lors d'une restitution des travaux sur la définition du programme environnemental ;
- **des élus communaux** lors de conseils municipaux dédiés ;
- **des services de l'Etat et du public** dans le cadre de l'étude d'impact environnemental,
- **de tout un chacun par le biais du site internet** dédié au projet des Hauts de l'Armançon.

Les participants ont enrichi leur connaissance de leur environnement et des actions à mettre en place pour l'améliorer. Ils se sont investis dans le projet et leur parole a été entendue.

**Le principal impact tient dans la co-construction et la validation du Programme Environnemental.** Ces mesures ont été proposées et travaillées par des partenaires (riverains, exploitants agricoles, Syndicat de bassin versant, Fédérations de chasse et de pêche...), avec les communes, les riverains et wpd : restauration de zones humides, créations de frayères, vergers conservatoires, conversion de cultures agricoles, qui, sans la concertation, n'auraient pas été inscrites au projet. **La concertation a donc permis d'établir les 50 mesures du Programme Environnemental.**

### 5.2 L'avis sur le projet des communes d'implantation préalablement à l'enquête publique

La démarche de porte-à-porte menée en juillet 2024 a aussi permis d'avoir un retour positif des perceptions et des préférences des habitants des communes d'implantation. 208 foyers ont répondu à nos questions sur 470 foyers soit un taux de conversation de 44,25%.

Au vu de la large participation, wpd et les élus des communes considère cette action comme un succès, révélatrice du positionnement des habitants et des riverains.

#### Perceptions sur l'énergie éolienne

La majorité des participants se montrent réceptifs aux arguments en faveur du renforcement de l'indépendance énergétique (69%) et de l'alternative aux énergies fossiles, ces deux thèmes étant perçus comme plus importants que le changement climatique (65%). **Globalement, les résultats révèlent un large soutien pour l'énergie éolienne.**

## Sources d'Information du public

Les réponses indiquent que les habitants ont principalement pris connaissance du projet par des moyens traditionnels :

- 50% par les élus et les temps d'information ;
- 46% par un boîtier d'un support d'information ;
- 28% par le bouche à oreille.

## Préférences en matière d'information du public

Les résultats montrent une nette préférence pour les méthodes d'information traditionnelles, en adéquation avec les modes de communication par lesquels les habitants ont initialement pris connaissance du projet :

- 61% préfèrent recevoir des informations par courrier (bulletin d'information),
- 54% privilégient le contact direct avec les élus.

Ces choix soulignent l'importance des canaux de communication traditionnels dans des communes où la population est vieillissante et où l'accès aux nouvelles technologies est limité. Une volonté forte d'adopter une approche proactive pour aller vers les populations se dégage de ces résultats.

## Perceptions du public sur le projet éolien et ses bénéfices

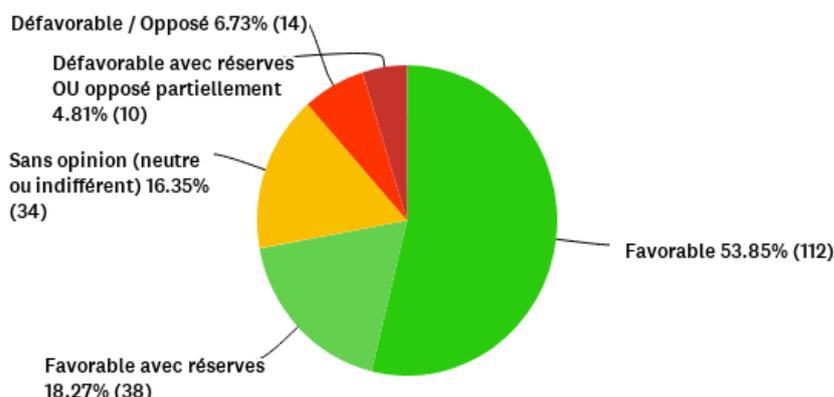
### Le porte-à-porte révèle une population majoritairement favorable au projet éolien :

- Plus de 70% des participants ont exprimé une opinion favorable ou favorable avec des réserves, principalement concernant le défrichement et le respect de la biodiversité.
- Environ 12% des participants sont défavorables, citant comme principales préoccupations le défrichement, la protection de la biodiversité, et l'efficacité de l'éolien.

## Participation à l'Enquête Publique

Concernant la participation à l'enquête publique sur le projet éolien :

- **65% des participants souhaitent s'engager dans ce processus, ce qui démontre un intérêt significatif pour la prise de décision.**
- Cependant, 23% restent indécis ou ne se prononcent pas, indiquant un besoin possible de davantage d'informations ou un manque de certitude quant à l'impact de leur participation.
- **Seulement 11% des participants ont exprimé leur intention de ne pas participer à l'enquête publique.**



## 6. ANNEXES

### Calendrier de la concertation

Nom de l'action / Interlocuteur	Date	Nature de la rencontre
Rencontre des élus des communes limitrophes	Mars 2016	1 <sup>ère</sup> rencontre avec les mairies du secteur du projet.
Réunion des 4 Maires (Maire de Nuits, Maire de Perrigny-sur-Armançon, Maire d'Aisy-sur-Armançon, Maire de Cry)	Juin 2016	Présentation du potentiel éolien.
Visite de site (Joux La Ville)	Septembre 2016	Visite d'un site éolien avec les élus des communes d'implantation.
COFIL 1	Septembre 2016	Point d'avancement des études, organisation des groupes de travail et dates des réunions.
Conseil Municipal de Rougemont	Octobre 2016	Présentation du projet et des différents points techniques et chiffres clés.
GT technique et paysage 1	Novembre 2016	Retour sur la visite du parc de Joux-la-Ville, des premiers photomontages, du gisement de vent et de la logistique d'accès aux sites.
GT juridique, social et économique 1	Novembre 2016	Réunion technique sur le cadre juridique et sociale du projet avec intégration des retours et des contributions des membres.
COFIL 2	Décembre 2016	Travail itératif sur le plan de communication et l'identification des cibles de la concertation et de la communication.
GT environnement 1	Décembre 2016	Présentation des premiers résultats de l'inventaire écologique et de la démarche ERC.
Conseil municipal d'Etivey	Février 2017	Présentation du projet et des études.
GT technique et paysage 2	Février 2017	Explicitation de la méthodologie de travail sur les habitats naturels et synthèse des risques principaux.
Réunion des 4 Maires (Maire de Nuits, Maire de Perrigny-sur-Armançon, Maire d'Aisy-sur-Armançon, Maire de Cry)	Mars 2017	Réunion sur l'avancement du projet.
GT juridique, social et économique 2	Mars 2017	Réunion technique sur le cadre juridique et sociale du projet avec intégration des retours et des contributions des membres.

Sous-préfet	<i>Avril 2017</i>	Présentation du projet et information sur les modalités de la concertation.
DREAL Bourgogne-Franche-Comté	<i>Avril 2017</i>	Présentation sur l'insertion environnementale du projet dans le territoire
Conseil municipal d'Etivey	<i>Avril 2017</i>	Deuxième présentation du projet et des études.
GT environnement 2	<i>Avril 2017</i>	Retour de la réunion avec la DREAL, continuation des études écologiques.
Conseil Municipal de Rougemont	<i>Avril 2017</i>	Présentation des études de faisabilité et du planning global du projet.
COFIL	<i>Avril 2017</i>	Réunion sur la concertation et la communication du projet.
Commune d'Asnières-en-Montagne	<i>Mai 2017</i>	Présentation du projet et des bénéfices environnementaux et socio-économiques.
Conseil municipal d'Etivey	<i>Juin 2017</i>	Présentation des retombées locales et du programme d'insertion environnementale du projet dans le territoire.
GT juridique, social et économique 3	<i>Juin 2017</i>	Conventions juridiques et identification des acteurs économiques locaux.
Courrier d'invitation et de communication aux permanences et sur le projet	<i>Juin 2017</i>	Courrier adressé à 1537 boîtes aux lettres.
Permanence publique n°1 à Nuits	<i>Juin 2017</i>	Concertation avec les acteurs locaux et les habitants.
Permanence publique n°2 à Cry	<i>Juin 2017</i>	Concertation avec les acteurs locaux et les habitants.
Permanence publique n°3 à Perrigny- sur-Armançon	<i>Juillet 2017</i>	Concertation avec les acteurs locaux et les habitants.
Permanence publique n°4 à Aisy-sur-Armançon	<i>Juillet 2017</i>	Concertation avec les acteurs locaux et les habitants.
COFIL 4	<i>Juillet 2017</i>	Implantation des éoliennes, impact des vibrations sur le fonctionnement des éoliennes, bilan de la 1ère phase de permanences publiques, méthodologie de la mise en place d'une communication permanente, bilan de la 1ère rencontre avec l'ONF et point technique sur la valorisation des revenus économiques du parc éolien au niveau des territoires communaux
GT environnement 3	<i>Juillet 2017</i>	Point sur les principaux enjeux écologiques et planning d'inventaires, l'implantation &

		contraintes écologiques, le micro-siting, les mesures compensatoires.
Sous-préfet et 4 Maires du projet	<i>Août 2017</i>	Présentation de l'avancement du projet.
Conseil municipal d'Etivey	<i>Septembre 2017</i>	Présentation de l'avancement du projet.
Réunion des 4 Maires (Maire de Nuits, Maire de Perrigny-sur-Armançon, Maire d'Aisy-sur-Armançon, Maire de Cry)	<i>Septembre 2017</i>	Avancement des études de faisabilité, démarche d'implantation, localisation des éoliennes et servitudes, détails techniques (inter-distances, schéma plateforme ...), contractualisation et planning du projet.
COFIL 5	<i>Septembre 2017</i>	Etat d'avancement de l'implantation et échéances à venir en termes de concertation et communication.
COFIL 6	<i>Octobre 2017</i>	Point organisationnel et sur la communication, mise à jour de l'implantation avancée, focus sur le dossier administratif et planning.
GT technique et paysage 2	<i>Octobre 2017</i>	Réunion sur le fonctionnement électrique d'une éolienne, retours sur les mesures de vent terminées, l'étude acoustique, l'étude de paysage et la justification paysagère de l'implantation.
Communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne	<i>Octobre 2017</i>	Présentation de l'avancement du projet.
DREAL Bourgogne-Franche-Comté et UDAP	<i>Octobre 2017</i>	Réunion technique sur la thématique du paysage.
Mairie de Montbard	<i>Octobre 2017</i>	Présentation de l'avancement du projet.
Sous-Préfecture d'Avallon.	<i>Octobre 2017</i>	Présentation de l'avancement du projet.
Yonne Nature	<i>Octobre 2017</i>	Rencontre avec wpd pour partenariat.
Conseil municipal de Ravières	<i>Novembre 2017</i>	Présentation de l'avancement du projet.
Conseil municipal de Fulvy	<i>Novembre 2017</i>	Présentation de l'avancement du projet.
Conseil municipal de Bierry-les-Belles-Fontaines	<i>Décembre 2017</i>	Présentation de l'avancement du projet.
Conseil municipal de Villiers-les-Hauts	<i>Décembre 2017</i>	Présentation de l'avancement du projet.
DREAL Bourgogne-Franche-Comté et UDAP	<i>Décembre 2017</i>	Réunion technique sur le milieu naturel autour du projet.
COFIL 6	<i>Décembre 2017</i>	Réunion sur les bénéfices du projet et définition des principaux enjeux.
Conférence environnementale	<i>Janvier 2018</i>	Concertation avec les habitants.
DREAL Bourgogne-Franche-Comté, DDT 89 et ONF	<i>Mars 2018</i>	Réunion de lancement de l'étude de défrichement.

COFIL 7	<i>Mars 2018</i>	Présentation du plan masse et réunion technique sur le programme environnemental et sur la communication et concertation.
Réunion des 4 Maires (Maire de Nuits, Maire de Perrigny-sur-Armançon, Maire d'Aisy-sur-Armançon, Maire de Cry)	<i>Mai 2018</i>	Avancement sur le programme environnemental et continuation des débats sur la concertation du projet.
COFIL 8	<i>Mai 2018</i>	Présentation du renforcement des équipes wpd, points sur les blocages en cours.
Mairie de Montbard	<i>Mai 2018</i>	Présentation de la stratégie d'implantation et programme d'insertion environnementale du projet dans le territoire.
Réunion des 4 Conseils Municipaux (Maire de Nuits, Maire de Perrigny-sur-Armançon, Maire d'Aisy-sur-Armançon, Maire de Cry)	<i>Mai 2018</i>	Présentation de l'avancement des études et de la sécurisation foncière et du programme environnemental.
COFIL 9	<i>Juin 2018</i>	Retour sur la réunion avec l'association d'opposants et avancement sur la situation géographique des mesures environnementales.
Fédérations de pêche de l'Yonne et de chasse de l'Yonne	<i>Juin 2018</i>	Rencontre et présentation du projet.
COFIL – Programme environnemental 1	<i>Juin 2018</i>	Présentation des experts des bureaux d'études et des mesures d'accompagnement envisagées.
Visite des sites éolien de Joux et de Quincy	<i>Juillet 2018</i>	Visite d'un site éolien avec les élus des communes d'implantation.
Alterre Bourgogne (désormais ARB)	<i>Juillet 2018</i>	Rencontre et présentation du projet.
Sociétés de chasse de Nuits, Cry, Aisy-sur-Armançon, de Rougemont	<i>Août 2018</i>	Rencontre et présentation du projet.
Conseils municipaux de Nuits et Perrigny	<i>Septembre 2018</i>	Point technique sur la concertation, la communication et le programme environnemental.
COFIL – Programme environnemental 2	<i>Septembre 2018</i>	Continuation du travail réalisé sur les mesures d'accompagnement envisagées.
Visites du chantier du site éolien de Quincy	<i>Octobre 2018</i>	Visites d'un site éolien avec les habitants et les riverains du projet intéressés.
Réunion Conseil Municipal de Perrigny-sur-Armançon	<i>Octobre 2018</i>	Présentation du programme environnemental et des intérêts socio-environnementaux et économiques du projet.
ONF UT Tonnerois et Bourgogne Est	<i>Octobre 2018</i>	Réunion sur les mesures environnementales en milieu forestier.

Sous-préfecture d'Avallon	Décembre 2018	Restitution des avancées du projet et de la concertation.
1 <sup>er</sup> porte-à-porte	Mars 2019 – Mai 2019	Etude sur la perception du projet des habitants des communes à l'aide d'interviews radiophoniques.
Réunion des 3 Conseils Municipaux (Maire de Nuits, Maire d'Aisy-sur-Armançon, Maire de Cry)	Mars 2019	Présentation de l'implantation définitive du projet, des mesures du programme environnemental et restitution de la concertation.
Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne	Avril 2019	Présentation du projet et des moyens de protection de l'environnement.
Propriétaires exploitants	Avril 2019	Communication sur le projet et son implantation définitive, ainsi que le programme environnemental et le planning du projet.
Conseil municipal de Ravières	Avril 2019	Présentation de l'implantation définitive du projet, des mesures d'accompagnements et des retombées économiques.
Communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne	Avril 2019	Présentation de l'implantation définitive du projet, des mesures d'accompagnements et des retombées économiques.
Sous-préfecture d'Avallon	Avril 2019	Restitution des avancées du projet et de la concertation.
Courrier d'invitation et de communication aux permanences et sur le projet	Mai 2019	Courrier d'invitation envoyé en direction de 1600 boîtes aux lettres.
Permanence publique n°4	Mai 2019	Concertation avec les habitants.
Permanence publique n°5	Mai 2019	Concertation avec les habitants.
Permanence publique n°6	Mai 2019	Concertation avec les habitants.
Exposition publique dans les mairies de Nuits, Cry et Aisy-sur-Armançon	Mai 2019	Concertation avec les habitants avec une exposition de deux semaines.
Conférence environnementale	Juin 2019	Concertation avec les habitants.
Visite du site éolien de Quincy	Juin 2019	Visite d'un site éolien organisée avec le collège d'Ancy le Franc.
Atelier de concertation	Juin 2019	Restitution du porte-à-porte et propositions sur le programme environnemental.
Atelier de concertation	Juin 2019	Restitution du porte-à-porte et propositions sur le programme environnemental.
Conseil Municipal de Nuits	Juillet 2019	Sécurisation des mesures environnementales et convention chemin sur le foncier communal de Nuits.
LPO Yonne	Juillet 2019	Rencontre et présentation du projet.
Mairie de Nuits, Mairie de d'Aisy-sur-Armançon, Mairie de Cry	Novembre 2019	Réunion post-dépôt et présentation du calendrier de l'instruction du projet.

Sous-préfecture d'Avallon	<i>Novembre 2019</i>	Restitution des avancées du projet et de la concertation.
Commune de Rougemont	<i>Juin 2020</i>	Réunion post-dépôt.
Conseil municipal de Rougemont	<i>Juillet 2020</i>	Réunion préparatoire à l'engagement de la commune dans le projet.
Commune d'Aisy-sur-Armançon	<i>Octobre 2020</i>	Présentation au conseil municipal.
Conseils municipaux de Nuits, d'Aisy-sur-Armançon et de Cry	<i>Décembre 2020</i>	Réunion technique sur la phase d'instruction.
M. Le Préfet de région	<i>Janvier 2022</i>	Présentation globale du projet : plan d'implantation, concertation réalisée et bénéfiques pour le local.
Commune de Rougemont	<i>Mars 2022</i>	Point d'avancement sur le dépôt des compléments.
ONF Direction OUEST	<i>Avril 2022</i>	Réunion technique sur le programme environnemental de + 50 mesures établies en collaboration avec l'ONF.
Conseils municipaux de Rougemont, Nuits, d'Aisy-sur-Armançon et de Cry	<i>Avril 2022</i>	Point d'avancement du projet et détails sur la phase d'instruction.
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	<i>Juin 2022</i>	Visite du site du projet.
Commune d'Aisy-sur-Armançon	<i>Octobre 2022</i>	Réunion sur l'instruction du dossier et la prorogation de la promesse de bail.
Commune d'Aisy-sur-Armançon	<i>Février 2023</i>	Point d'avancement sur le projet.
Visite d'un site éolien (Lauterstein)	<i>Octobre 2023</i>	Visite d'un site éolien en Allemagne avec les élus des communes d'implantation.
Porte-à-porte de remobilisation	<i>Juillet 2024</i>	Concertation et mobilisation à l'enquête publique